

BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DE LA SOCIÉTÉ  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DU DÉPARTEMENT DU VAR,  
SÉANT A TOULON.

*Sparsa colligo*

QUATORZIÈME ANNÉE. — N° 3 ET 4.



TOULON,

Imprimerie de L. LAURENT, sur le port et rue d'Orléans, 4.

—  
1846.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
<b>SCIENCES MORALES.</b>	
Rapport sur la distribution des prix aux élèves de l'école d'adultes et à ceux de l'école communale supérieure.....	145
Rapport sur l'Association Humanitaire , par M. Curel.	163
Nécessité d'une complète réforme dans l'application de la peine des travaux forcés , par M. H. Garnier.	173
<b>MARINE.</b>	
Recrutement des marins de la flotte , par M. G. de Fouchy.....	203
<b>LITTÉRATURE.</b>	
Etude sur l'insurrection du Dahra , par M. Richard , capitaine du génie , compte-rendu par M. Roche...	227
<b>POÉSIE.</b>	
Le serpent et la souris , fable par M. G. de Fouchy....	263
Le brochet et le goujon , fable par le même.....	264
Ressemblance , poésie , par M. Charles Poncy.....	265

---

---

# **RAPPORT**

**SUR LA**

## **DISTRIBUTION DES PRIX**

### **AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ADULTES**

### **ET A CEUX DE L'ÉCOLE COMMUNALE SUPÉRIEURE**

### **DE TOULON.**

---

Cette intéressante cérémonie a eu lieu le 24 août à 4 heures de l'après-midi, dans la grande salle de la mairie, en présence des notabilités de la magistrature, du barreau, de la médecine et du commerce. Une foule immense remplissait l'enceinte réservée au public ; on comptait, parmi les assistants, un grand nombre d'officiers et d'employés de la marine.

L'intérêt local qui se rattache aux deux écoles réunies, donnait une importance spéciale à cette cérémonie qui avait pour but de récompenser l'amour du travail et les progrès de l'intelligence dans des classes qui, avant l'institution des écoles d'adultes, avaient peu participé aux bienfaits de l'instruction publique.

On a pu admirer, dans les résultats constatés dans

cette séance solennelle , le double avantage de l'Instruction associée à l'éducation , de cette instruction qui , loin d'avoir pour résultat d'exalter , par des connaissances superficielles , l'amour-propre des élèves , et de les détourner des professions qu'ils doivent embrasser , contribue non seulement à leur faire apprécier les applications de la science , mais à les moraliser , en en faisant des citoyens utiles et laborieux , pénétrés de leurs devoirs envers le gouvernement et la société.

L'école communale supérieure a été fondée en 1835 ; elle est spécialement destinée aux enfants qui veulent entrer dans les carrières du commerce et de l'industrie. La religion et la morale sont la base de l'enseignement qui comprend la langue française , les mathématiques , la physique , la géographie , l'histoire , la tenue des livres , le dessin , la calligraphie et la musique. Depuis 1835 , cette école a donné plus de quatre cents sujets distingués au commerce , aux arts mécaniques , à la marine et à l'arsenal maritime. Cette institution honore l'administration et le conseil municipal de la ville , ainsi que les directeurs et les professeurs de l'école , dont le zèle et les talents ont produit d'aussi beaux résultats.

L'école d'adultes a été fondée en juin 1845. Elle a toujours compté plus de deux cents ouvriers qui , avec un zèle et une assiduité qu'on ne saurait trop louer , suivent de sept heures et demie à neuf heures et demie , un enseignement qui comprend les mathématiques , la langue française , le dessin linéaire appliqué aux machines et la chimie appliquée aux arts. Une classe spéciale de lecture et d'écriture y est consacrée aux ouvriers privés des bienfaits de

l'instruction élémentaire. Les professeurs de ces deux écoles, dont les bienfaits ont été depuis longtemps appréciés et encouragés surtout par M. l'amiral préfet maritime et par les autorités administrative et municipale, sont : 1<sup>o</sup> M. Curel, directeur de l'école supérieure; Louis Senès, sous-directeur de cet établissement; Hugolin, pharmacien de la marine, professeur de chimie; Hittar, instituteur supérieur, professeur de grammaire; Morand, professeur de mathématiques; Rougier, conducteur de travaux hydrauliques, André, chef d'atelier, Thoulon, instituteur supérieur; Morhange, maître d'études, chargé de l'enseignement élémentaire.

La séance a été ouverte par M. Jacquinet, premier adjoint de la mairie, président, assisté de M. le sous-préfet, de M. le curé de la cathédrale, de MM. Legrand, Martel, Gas, conseillers municipaux, de MM. Roze et Seisson, juges de paix, membres du comité d'instruction publique, de MM. les professeurs des deux écoles et de plusieurs personnages distingués, fonctionnaires de l'administration et de la marine.

Les élèves des deux écoles, au nombre de plus de 280, occupaient le fond de la salle; la musique du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine prêtait son concours à la cérémonie.

M. Jacquinet a adressé aux ouvriers une vive et touchante allocution pour les féliciter du zèle et de l'assiduité qu'ils ont montrés dans le courant de l'année, et les encourager dans leurs utiles travaux.

Après ce discours qui a été vivement applaudi, le chœur des élèves de l'école supérieure, dirigé par M. Guirament, professeur de musique de l'école, a chanté divers morceaux

qui ont vivement et agréablement impressionné l'auditoire et dont l'habile exécution fait également honneur aux maîtres et aux élèves.

M. Curel, directeur, a prononcé ensuite un discours dans lequel il a fait ressortir l'importance et l'utilité des écoles d'adultes pour l'instruction et la moralisation du peuple. Ce discours, remarquable par la pensée philanthropique qui rattache l'instruction du peuple à l'amour de l'humanité ou à la charité évangélique bien entendue, a fait une touchante impression sur l'auditoire qui l'a écouté avec une religieuse attention.

Après ce discours, la musique de la marine et les chœurs de l'école se sont fait entendre successivement.

M. Curel a ensuite proclamé les noms des élèves de l'école d'adultes qui ont été couronnés et ont obtenu des prix. Ce sont : MM. Farcy, Gosselin, Gallamand, Suché, Bayle, Tournier, Chenet, Blanc, Bourillon, Nicolas Picon, Marienne, Bouis, Gaudin, Aubert, Hubac, Candille, Très, Canesse, Reboul, Adam, Olivier, Castel, Pierre Jacques et Bonenfant. Chacun des lauréats a reçu en prix une belle boîte de mathématiques.

C'était un spectacle intéressant de voir tout à la fois de jeunes adolescents et des hommes d'un âge mûr et même déjà vieux, recevoir des mains des autorités la récompense de leurs travaux.

M. le directeur a proclamé ensuite les noms des lauréats de l'école supérieure. Ce sont MM. Duluc, Thénot, Rossane, Castellan, Lombard, Néry, Senès, Raymond, Laugier, François Taluc, Desmaret, André Deprat, Raynaud, Coussy, Gallet, Pourrière, Chahuet, Gros, Rivoire, Edouard Bouland.

Cette distribution a présenté le spectacle touchant de très jeunes enfants, plusieurs fois couronnés, recevant avec attendrissement les embrassements et les félicitations de leurs mères et de leurs sœurs. L'élève Duluc surtout a remporté une ample moisson de prix de toute espèce.

On a admiré ensuite les dessins de machines, les cartes géographiques et les modèles d'écriture exécutés par les élèves des deux écoles. Ces dessins honorent autant les élèves que leurs dignes professeurs, MM. Roustan, Letuaire et André.

ROCHE.

---

### DISCOURS DE M. JACQUINET.

---

JEUNES ÉLÈVES,

C'est toujours avec un nouveau plaisir et avec une nouvelle satisfaction que nous vous voyons réunis devant nous pour recevoir les récompenses que vous avez méritées par vos efforts soutenus dans l'étude des sciences qui vous sont enseignées. Si les uns trouvent dans ces récompenses un encouragement à leurs travaux, les autres y puisent une salutaire émulation qui les dispose à redoubler d'ardeur et de zèle pour obtenir plus tard les mêmes distinctions. Toutefois, nous éprouvons aujourd'hui une bien plus grande satisfaction, en voyant réunis, avec les élèves de l'école supérieure, les élèves de l'école d'adultes dont la fondation encore récente atteste le zèle et la sympathie de l'autorité municipale, des conseillers com-

munaux et des professeurs de cette école pour le bien moral et intellectuel de la jeunesse toulonnaise. Hâtons-nous de dire, cependant, que si l'administration et le conseil municipal ont concouru, en tant qu'il dépendait d'eux, à la création de cette œuvre, c'est principalement au zèle des divers professeurs qui s'y sont gratuitement dévoués, et à la généreuse intervention de M. Curel, directeur de l'enseignement communal supérieur, que la ville est redé-  
vable du bienfait de cette institution. Je me plaît, dans cette circonstance solennelle, à leur adresser publiquement les témoignages de la reconnaissance de tous nos conci-  
toyens. Oui, messieurs, c'est une œuvre éminemment mo-  
rale et éminemment patriotique que celle qu'ils ont fondée, puisque, indépendamment des moyens qu'ils fournissent aux jeunes gens de s'instruire dans les connaissances qui leur sont indispensables pour pouvoir se distinguer dans la profession que chacun d'eux a embrassée, ils leur four-  
nissent encore l'occasion d'employer utilement leurs loisirs et les détournent par là des occasions de mal faire.

Et vous, élèves de l'école d'adultes, qui, les premiers, avez été appelés à jouir du bienfait de cette institution, dont ceux qui vous ont précédé dans la vie étaient privés, vous devez, mieux que tout autre, éprouver dans vos cœurs les sentiments de la reconnaissance envers ces maîtres et vous efforcer de leur prouver, par votre zèle et votre assiduité dans les études, que vous leur savez gré des efforts incessants qu'ils font pour vous instruire : votre exemple entraînera ceux d'entre vous qui n'ont pas en-  
core bien senti le prix et la nécessité du travail, et nous saluerons tous avec joie le jour, qui, j'espère, n'est pas

bien éloigné, où nous devrons agrandir les classes et augmenter encore le nombre des professeurs, pour faire participer au bienfait de l'instruction le plus grand nombre possible de nos jeunes contemporains.

---

## DISCOURS DE M<sup>me</sup> CUREL.

MESSIEURS ,

Le retour annuel de la distribution des prix est toujours pour nous une cause de vives émotions. Les impressions diverses de crainte ou d'espérance, de regret ou de bouheur qui passent sur le front naïf de nos enfants se reflètent malgré nous dans nos cœurs et y réveillent des souvenirs qui nous reportent pour un moment au milieu de toutes les illusions du jeune âge. Cette circonstance attache à une distribution des prix un intérêt spécial que ne saurait avoir aucune autre solennité publique.

Mais cette cérémonie si touchante par elle-même, prend aujourd'hui un caractère plus grave et plus élevé. Ce ne sont pas seulement de jeunes enfants qui deviennent l'objet de notre sollicitude et de nos sympathies; ce sont des hommes faits, des citoyens qui ont déjà donné au pays des gages de leur valeur personnelle. Nous ne venons pas ici dans l'unique but d'encourager la jeunesse à l'amour de l'étude; nous y venons pour constater un grand fait social : la nécessité de relever, par l'instruction, la dignité des classes laborieuses.

Améliorer progressivement l'état du peuple : telle est ,

messieurs, la pensée dominante du siècle; et comme elle est grande et vraiment humaine, elle prend, pour se développer toutes sortes de manifestations. A quelle époque, la presse proclama t-elle aussi haut la nécessité d'organiser le travail, d'éteindre la mendicité, de préparer des ressources à la maladie et à la vieillesse? A quelle époque, vit-on surgir, en aussi grand nombre, les associations de charité, les établissements de bienfaisance, les sociétés philanthropiques? Autour de cette œuvre vraiment chrétienne, se groupent toutes les opinions, tous les cultes, tous les partis, et il est impossible que de leurs généreux efforts, de leurs essais isolés mais nombreux, il ne sorte plus tard quelque chose d'utile et de grand pour l'humanité.

Nous devons donc encourager toute fondation qui a pour objet le soulagement des classes indigentes. Mais il ne suffit pas de leur fournir le moyen de se procurer, par le travail, les choses nécessaires à la vie; il faut encore, par le développement des sentiments du cœur et par la culture de l'intelligence, leur donner l'espérance et le pouvoir d'améliorer leur situation. Il ne suffit pas de les rassurer sur leur avenir; il faut encore les placer dans des conditions permanentes de perfectionnement. C'est la loi de Dieu, et l'éducation publique a pour mission d'en préparer le triomphe.

Aussi l'organisation de l'instruction primaire en France est considérée, par les hommes sérieux, comme l'acte le plus important de notre époque. Elle est un signe manifeste du pas immense que nous avons fait en avant. A la vue des nombreuses écoles qui ont surgi, comme par enchantement,

mènent, au milieu de toutes les populations, il est permis de concevoir pour l'avenir les plus brillantes espérances ; car instruire le peuple, c'est ouvrir la voie à toutes les améliorations sociales. Cette noble entreprise était digne de nous : à la France appartient l'initiative de tout ce qui peut honorer l'humanité sur la terre.

Toutefois l'organisation de l'enseignement primaire, tout excellente qu'elle est, ne suffirait pas à nos besoins. À côté de la génération qui arrive, s'agit une génération active et puissante, privée de l'éducation qui fait aimer les bonnes mœurs et le travail, qui règle les penchants et soumet les désirs aux lois de la justice et de la raison. Il fallait la mettre à la hauteur de nos conquêtes industrielles et de nos espérances.

D'autre part, la jeunesse qui sort des écoles primaires, appelée prématûrement dans les ateliers, est loin de posséder les connaissances et la moralité nécessaires à l'exercice des professions diverses auxquelles elle est destinée. Il fallait continuer son enseignement et appliquer son esprit à des études sérieuses ; il fallait la prémunir contre la contagion des mauvais exemples, et tourner, vers des objets utiles l'effervescence de ses passions.

Les écoles d'adultes ont été fondées pour opérer cet immense bienfait.

Voilà pourquoi cette belle institution a trouvé, parmi les hommes généreux, d'encourageantes sympathies. Voilà pourquoi l'autorité municipale et l'autorité universitaire ont uni leurs efforts pour asseoir notre école sur des bases assorties à l'importance de notre cité. Nous les prions de recevoir l'hommage public de notre gratitude.

Nous avions grandement besoin de leur appui pour obtenir les résultats qui ont déjà récompensé notre zèle ; car des préventions fâcheuses s'opposent encore à l'émancipation intellectuelle du peuple.

« Il est dangereux, dit-on, d'éclairer les classes inférieures de la société. C'est leur inspirer une présomption funeste qui les porte à sortir de leur humble condition. » Ce qu'il leur faut, c'est l'amour du travail et la résignation que la religion seule est capable de leur donner. »

Voilà ce que nous entendons dire tous les jours, non seulement par un grand nombre de ceux qui vivent encore sous l'empire des anciennes traditions, mais encore par des hommes pieux qui s'épouvantent de toute innovation, comme d'une cause de perturbation et de désordre. Ils pensent que l'ignorance donne à l'ouvrier le sentiment de son infériorité, et que ce sentiment est propre à le maintenir dans des habitudes de dépendance et de soumission nécessaires au repos de la société.

Cette opinion, messieurs, repose malheureusement sur un anachronisme. Pour qu'elle eût quelque valeur, il faudrait supprimer l'histoire de nos deux révolutions et les modifications profondes qu'elles ont opérées dans nos idées, dans nos mœurs et dans nos lois ; il faudrait fermer les oreilles et les yeux sur tout ce qui se passe autour de nous.

Autrefois l'ignorance était peut-être un bienfait pour les classes laborieuses ; car elle leur ôtait la conscience de leur malheureuse situation. Elles acceptaient en général, sans se plaindre, toutes les conditions de leur asservissement ; elles subissaient, comme une loi naturelle, la di-

vision de la société humaine en deux classes distinctes, dont l'une aurait été destinée à travailler et à souffrir pour le plaisir de l'autre; et quand la chaîne était trop lourde, la blessure trop saignante, elles trouvaient, dans la foi religieuse, un refuge contre les douleurs de l'âme.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui : elles ont levé la tête et secoué le joug, en revendiquant les droits qu'elles tiennent de la nature, comme hommes, et de la patrie comme citoyens. Cette prétention, hautement formulée par deux révolutions, est un fait qu'il est impossible de contester et de dissimuler, que nul désormais ne peut détruire et que nous sommes obligés d'accepter dans toute sa rigueur. Eh bien ! j'affirme que l'instruction du peuple peut seule en faire découler d'heureuses conséquences pour l'humanité.

Qu'est-ce qu'un droit dans les mains d'une masse ignorante et grossière ? Qu'est-ce qu'un droit qui n'est pas réglé par l'idée du devoir ? Le droit absolu, tel que l'ignorance le conçoit, n'est pas autre chose qu'une arme aveugle et terrible, un instrument de rapine et de mort. Mais l'idée du devoir ne peut se développer que par l'instruction qui élève la pensée, qui rectifie le jugement, qui affirme en nous l'autorité de la justice et de la raison. Donc il faut instruire le peuple.

Je sais que le pouvoir de la religion est immense ; qu'elle a pu, sans le secours de la science profane, porter la lumière au sein de la barbarie ; inspirer l'exercice des plus sublimes vertus, à des hommes élevés dans le crime ; et perfectionner la conscience, cette grande et noble faculté qui nous vient immédiatement de Dieu. Mais au milieu de

nos populations corrompues, où l'égoïsme et l'or lui donnent tant d'insolents démentis, les classes laborieuses sont-elles dans des conditions favorables à son complet développement ?

Une salutaire réaction s'est opérée, dans ces derniers temps, en faveur des idées religieuses. Où s'est-elle manifestée ; Est-ce parmi les classes ignorantes ? Ce n'est que parmi les hommes éclairés, ce n'est qu'au milieu des intelligences d'élite qu'elle a pu librement développer son action et produire des convictions profondes et durables.

L'homme ignorant, quoi qu'on fasse, sera toujours le jouet ou la victime de fausses impressions. La religion recevra toujours de sa part une interprétation exagérée. S'il est faible, il deviendra superstitieux ; s'il est violent, il sera fanatique ; s'il est apathique, il restera indifférent ; s'il est ambitieux ou cupide, il se fera hypocrite ou athée. L'instruction contribue puissamment à modifier les opinions, à corriger les vices de l'intelligence, et à préparer le cœur à recevoir les bienfaits de la morale religieuse. Donc il faut instruire le peuple.

Une proposition me reste encore à examiner : est-il à craindre que l'instruction acquise dans les écoles d'adultes, inspire aux ouvriers, l'ambition de sortir de leur utile et modeste condition ?

Les hommes timides auraient peut-être le droit d'exprimer des craintes à ce sujet, si, dans nos cours, l'enseignement littéraire dominait l'instruction positive et professionnelle ; mais il n'en est pas ainsi. Nous savons trop bien quel est le but de notre institution, pour faire, à des études de luxe, le sacrifice des connaissances utiles ;

et nous n'aurions garde d'égarter dans une fausse voie , les nombreux ouvriers qui viennent , avec confiance , solliciter la direction la plus conforme à leurs intérêts.

L'étude du calcul et des diverses applications de la géométrie , des notions sur les sciences naturelles et sur la langue maternelle , avec la connaissance des devoirs de l'homme ou la morale , voilà notre programme. Or , toutes ces choses sont éminemment propres à étendre les idées , à rectifier le jugement , à perfectionner les mœurs ; mais elles ne sauraient exalter l'imagination et enivrer l'esprit par les fumées d'une stupide vanité.

D'ailleurs l'ouvrier qui , depuis le matin jusqu'au soir , épuise ses forces pour donner une forme au bois , à la pierre ou au fer , et qui vient s'asseoir sur nos bancs , encore tout couvert de la poussière de l'atelier , a le cœur trop préoccupé de ses intérêts présents , pour qu'il y ait place à de ridicules désirs.

Il n'est donc pas à craindre qu'une folle présomption le porte jamais à compromettre sa position , si modeste qu'elle soit , pour courir après des illusions dont nous avons soin de lui signaler le danger.

Mais , si à force de volonté et de travail , si à force d'énergie et de persévérance , il parvenait à posséder des connaissances assez étendues pour lui faire espérer une existence plus indépendante , qui oserait contester la légitimité de son ambition ? Pour nous , messieurs , nous serions heureux d'un semblable résultat ; et quelque faible que soit notre influence , quelque faibles que soient nos ressources , nous lui offririons de bon cœur nos épaules , pour l'élever au poste que lui assiguerait ses talents.

Ainsi tombent toutes les objections qu'on peut faire valoir contre l'institution des écoles d'adultes : grande et salutaire institution , si elle est partout confiée à la direction d'hommes d'intelligence et de cœur qui sachent se soustraire à l'influence des partis et se maintenir invariablement dans la voie du progrès social.

Instruisons les classes ouvrières pour les arracher aux habitudes dégradantes qui paralySENT leurs instincts généreux.

Instruisons-les pour leur donner des idées justes en toutes choses , et pour leur faire aimer ces principes éternels de morale qui sont les plus sûres garanties du bonheur individuel , comme ils sont les plus solides bases de la société.

Instruisons-les aussi pour imprimer progressivement à la production de la richesse , un mouvement plus rapide et plus général. Qui pourrait mesurer l'étendue de nos progrès industriels , si nous parvenions jamais à mettre la science à l'usage des classes ouvrières parmi lesquelles s'éteignent , faute de culture , tant d'esprits inventifs , peut-être même tant de puissants génies ?

La science , messieurs , est à l'industrie , ce que la lumière est à la végétation. L'industrie ne se développe et ne prospère que lorsque la science l'éclaire et la féconde. Notre propre histoire nous en fournit une preuve frappante.

La France que la beauté de sa littérature et l'éclat de ses armes ont toujours placée à la tête des nations modernes ; dont la politesse , l'esprit et la générosité captivèrent toujours l'estime et l'amour des peuples qu'elle avait vaincus , et vers laquelle , comme vers une pro-

vidence, se tournent les regards de tous les opprimés ; qui a imposé à l'Europe sa langue, ses moeurs et ses usages, et dont le génie règne aujourd'hui, sans rivalité, dans le domaine des beaux arts ; la France a pourtant laissé à d'autres, pendant plusieurs siècles, la supériorité de l'industrie.

Pourquoi les efforts de Louis XI en faveur du commerce et des manufactures ; les préoccupations agronomiques de Sully ; les vastes projets industriels d'Henri IV ; les encouragements accordés par Colbert à tous les savants étrangers, et la constance du vertueux Turgot à poursuivre les monopoles oppressifs des maîtrises et des jurandes, n'ont-ils pas eu le pouvoir de donner à l'industrie l'essor qu'elle a pris depuis ? C'est que des préventions profondes séparaient la science de la fabrication, la théorie de la pratique.

Le triomphe de l'industrie française ne date véritablement que de l'époque de notre régénération politique ; de l'époque où la France, engagée dans une lutte terrible avec l'Europe, éprouva le besoin de suppléer, par des produits indigènes, aux produits étrangers, et par des machines nouvelles, aux bras qui manquaient.

Alors la puissance des théories fut comprise ; le vaste champ des applications fut ouvert ; et l'industrie aimâ la science et par les secours qu'elle pouvait en recevoir et par les inspirations qu'elle pouvait lui donner.

C'est de leur union, devenue plus intime et plus féconde de jour en jour, que sont sorties toutes les merveilles qui nous environnent et qui nous donnent un rang si élevé parmi les nations industrielles.

Ainsi, messieurs, l'expérience nationale elle-même proclame cette vérité d'économie sociale que plus la science sera popularisée, plus grande sera la production de la richesse, plus général deviendra le bien-être du peuple.

Les écoles d'adultes ne remplissent pas encore ce grand objet; mais elles y préparent les esprits, et sous ce rapport, comme sous tous les autres, elles rendent au pays un immense service.

Quand de nombreux sujets seront aptes à recevoir une instruction plus élevée, on sentira le besoin d'étendre, dans les grands centres de population, l'enseignement des applications de la science à tous les arts et à tous les métiers. Nous avons trop de confiance dans le progrès, pour ne pas espérer que ce vœu se réalisera un jour.

Vous avez compris, comme nous, les avantages de l'instruction, braves ouvriers, qui, pour écouter nos leçons, n'avez pas hésité à faire le sacrifice de votre repos et de vos plaisirs.

Jouissez du fruit de votre zèle et de votre persévérance; jouissez de la considération qui s'attache à vos louables efforts, et de la satisfaction intime d'avoir grandement ajouté à votre valeur personnelle par les connaissances que vous avez acquises.

Vous ne sauriez vous imaginer l'émotion intérieure que nous ressentons, lorsque le soir, harassés par les pénibles travaux d'une longue journée, vous venez, avec ordre, vous ranger dans nos salles, recueillis comme dans un temple, et que vous écoutez avec une attention religieuse, la parole qui tombe de notre bouche. Alors nous nous

sentons saisis de je ne sais quel sentiment de bonheur que nous voudrions faire partager à ceux qui vous méconnaissent et qui doutent de votre vertu.

Nos enseignements sont recueillis par vous avec avidité, parce que la confiance la plus absolue domine les rapports qui se sont établis parmi nous, et comment pourrait-il y avoir défiance?

Nous sommes allés au-devant de vous spontanément, avec l'intention de faire le bien, et dégagés de toute préoccupation d'intérêt personnel : notre mission serait moins belle, si nous pouvions espérer une autre récompense que le bonheur de vous être utiles.

Nous sommes allés au-devant de vous, parce que vous êtes nos frères et que vous souffrez ; parce que nous avons la foi et que la religion nous dit de vous aimer ; parce que nous sommes convaincus que l'ignorance et le vice sont les causes capitales de toute misère, et qu'à votre progrès moral est subordonnée la marche de l'humanité à travers les siècles.

Si quelque chose pouvait altérer notre satisfaction, ce serait l'aveuglement de ceux qui refusent de suivre votre exemple, et qui perdent, dans le désœuvrement et dans la débauche, le temps que vous consaciez à l'étude.

Donnez-leur un peu de votre courage; inspirez-leur quelques-uns de vos bons sentiments, et ramenez-les dans votre voie, pour que la réforme soit plus générale, et que la ville de Toulon qui, parmi les villes du midi, a pris l'initiative des écoles d'adultes, soit un exemple frappant de l'heureuse influence qu'elles peuvent avoir sur la moralité du peuple.



---

---

# RAPPORT

SUR

## L'ASSOCIATION HUMANITAIRE

ET SUR LA CRÉATION D'UNE CAISSE DE SECOURS ET DE RETRAITE

LU A LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DU VAR ,

Dans la séance du 13 Octobre 1846 ,

Par M. CUREL , secrétaire-général de la Société.

---

MESSIEURS ,

Depuis longtemps de graves penseurs ont cherché à résoudre le problème de la misère , et ils ont inventé d'admirables théories pour asseoir , sur de nouvelles bases , l'équilibre social et le progrès de l'humanité. En lisant leurs ouvrages , on se sent subjugué par la force de leurs raisonnements ; mais dès qu'on a cessé de se placer sous le charme de leurs inspirations , dès qu'on se retrouve en présence de la réalité , et qu'on se met à réfléchir à part soi sur l'immense refonte qu'il faudrait faire des idées , des habitudes , des mœurs , des passions , des situations non seulement de chaque individu et de chaque famille ,

mais encore de chaque commune et de chaque empire , toute illusion tombe , on perd confiance en ses propres forces , et l'on reste convaincu qu'au temps et au progrès de l'intelligence universelle est réservé le pouvoir d'opérer, dans la société humaine , les modifications profondes demandées par la justice et la raison.

Les hommes sages et positifs rendent hommage aux ingénieuses combinaisons des socialistes modernes ; mais ils veulent des améliorations immédiatement réalisables. Ils espèrent dans l'avenir de l'humanité , ils appellent de tous leurs vœux le triomphe du dogme divin de l'égalité et de la fraternité des hommes , mais ils ne pensent pas qu'il faille pour cela bouleverser le monde. Ils croient , au contraire que le plus sûr moyen de faciliter le paisible avènement d'un meilleur ordre de choses , c'est d'éclairer ceux qui sont dans les ténèbres , de rendre moraux ceux qui vivent dans l'immoralité , et de soulager la misère de ceux qui manquent de pain. Ils croient en un mot que pour prévenir et pour guérir le mal , il est nécessaire de détruire successivement toutes les causes du mal.

Telle est , si je ne me trompe , la pensée qui a présidé à la formation de la société philanthropique récemment établie à Toulon , sous le nom de *Loge l'Humanité*. Je n'en connais pas la constitution intérieure ; mais je puis en apprécier l'esprit et les tendances , par l'utile association qu'elle vient de fonder en faveur de la classe ouvrière.

Cette fondation , messieurs , est trop conforme à mes principes et touche de trop près aux fonctions dont je suis revêtu , pour que je ne m'empresse pas de vous en parler.

Quelles sont les causes habituelles de la misère de l'ouvrier ? Pour les connaître, il suffit de le suivre depuis le jour où, délivré de la tutelle de ses parents, il se sent assez fort pour voler de ses propres aîles. Il est sorti de bonne heure de l'école gratuite, et il a bientôt oublié, dans la dissipation des jeunes gens de son âge, le peu de morale et de connaissances élémentaires qu'on lui a données. Il a soupiré après son affranchissement, et il a regardé le terme de son apprentissage comme le signal de sa délivrance et de sa liberté. Le voilà travaillant pour son propre compte ou pour le compte d'antrui moyennant salaire. Si la loi du recrutement ne l'appelle pas sous les drapeaux, pour peu que ses affaires prospèrent, il prend femme et devient chef de famille.

Jusques là son sort n'est pas à plaindre : il a travaillé, mais il a donné au plaisir le superflu de ses besoins. Tant qu'il n'aura pas d'enfants, tant qu'une bonne santé secondera ses efforts, le gain de tous les jours suffira aux nécessités du ménage ; car l'homme et la femme travaillent de concert au bien-être commun. Mais viennent la maladie et les enfants, et bientôt les ressources diminueront en raison inverse des besoins. Comment la femme qui se doit tout entière aux soins de sa jeune famille, pourra-t-elle se procurer de quoi pourvoir à sa propre subsistance ? Comment le salaire d'un seul pourra-t-il suffire à la nourriture et à l'entretien de trois ou quatre personnes ? Avec la naissance des enfants commence la gêne ; avec la gêne viennent les privations et les soucis, puis les maladies qui engrangent la misère, sous les haillons de laquelle se développe le germe de toutes sortes de vices.

Le moraliste dit des choses magnifiques sur la pratique de la vertu ; mais qu'il se place lui-même , par la pensée , sur un méchant grabat , dans un complet dénuement , en présence d'une femme exténuée de privations , et d'enfants en bas âge , demandant , d'une voix éteinte , un morceau de pain qu'il ne peut leur donner , et qu'il me dise si la vertu est facile au milieu de tant d'angoisses ; qu'il me dise s'il persiste à regarder comme équitable l'opulence de son voisin , et comme criminelle l'intention d'y porter la main . L'esprit s'égare , le cœur se serre et se refroidit , toutes les facultés se dégradent sous les tortures de la misère . A moins d'être soutenus par la grâce d'en-haut , il nous est difficile d'écouter la voix de la résignation , quand le vautour de la faim déchire nos entrailles .

Voilà pourquoi les fondateurs de l'*Association humanitaire* , dont le but est de travailler au perfectionnement moral aussi bien qu'à l'amélioration de l'état matériel de la classe ouvrière , ont cru devoir , avant tout , porter leur attention sur ce dernier objet .

En conséquence , ils ont créé une caisse de secours pour les associés hors-d'état de se procurer par le travail , le moyen de pourvoir à leurs propres besoins , et une caisse de retraite en faveur des invalides et des sexagénaires . On ne leur demande en retour que la faible cotisation de *un franc par mois* .

Moyenant cette modique rétribution mensuelle , l'ouvrier , s'il tombe malade , sera visité , soigné , nourri , aux frais de l'association , et si des infirmités précoces ou la vieillesse lui ôtent la force de travailler , il ne sera pas obligé de tendre la main pour solliciter le pain amer de

l'aumône. Il recevra des secours journaliers, et il les recevra sans humiliation, parce qu'il aura contribué à la formation du capital qui les lui fournit ; il les recevra, non comme un don gratuit, mais comme l'acquittement d'une dette sacrée.

L'idée d'une semblable association, messieurs, n'est pas nouvelle ; elle est même déjà appliquée à Tonlou, dans la congrégation connue sous le nom de *Saint-François-Xavier*. Mais cette dernière institution paraît avoir un caractère spécial, un caractère ecclésiastique, et cette considération en éloigne malheureusement un grand nombre d'ouvriers qui ont le tort de donner une fausse interprétation aux intentions toutes généreuses, toutes chrétiennes qui l'ont fondée. Cette erreur produit un mal auquel il était important de remédier.

Aussi l'*Association humanitaire* n'a pas la prétention d'établir une rivalité ; elle veut seulement concourir au même but par une voie plus large, qui est la liberté d'opinion et de conscience. Elle professe le plus profond respect pour la religion, mais elle n'en impose aucune manifestation extérieure ; elle se contente de dire à l'ouvrier : prouvez que vous êtes travailleur et honnête homme, et vous serez admis parmi nous, et traité par nous comme un frère.

L'*Association humanitaire* porte encore un caractère essentiel qui la distingue de l'association de *Saint-François-Xavier* : elle admet les femmes comme les hommes, et aux mêmes conditions. Et pourquoi les femmes en seraient-elles exclues ? Ne travaillent-elles pas comme les hommes ? ne sont-elles pas soumises aux mêmes éventualités, aux

mêmes accidents, aux mêmes besoins ? ne forment-elles pas la portion la plus précieuse de l'humanité ? Ne sont-elles pas dignes de tout notre intérêt, de toute notre sollicitude, de tout notre amour ? Si l'ouvrier doit obtenir de l'association, assistance dans le malheur, encouragement au travail et à l'économie, sécurité pour son avenir, serait-il juste que la femme qui l'aide à supporter les charges de la famille, fut privée de tous ces avantages ?

*L'Association humanitaire* ne borne pas sa généreuse sollicitude au soulagement de l'ouvrier impotent pour cause de maladie ou de vieillesse ; elle désire encore diminuer, autant qu'elle en aura le pouvoir, les sources de son indigence.

Dans ce but, elle ouvrira des Crèches et des Asiles où l'enfance recevra des soins assidus. Ainsi le membre de l'association ne sera plus privé de la collaboration de sa femme, par la naissance d'un enfant. La mère de famille pourra vaquer à ses travaux ordinaires, avec la confiance que son nourrisson reçoit tous les soins qu'elle pourrait elle-même lui donner ; la maternité ne sera plus pour elle un sujet d'inquiétude et de misère.

Le système de l'Association bien compris et bien appliqué, suffira pour tarir la source des plus grands maux qui affligent l'humanité, si dans les villes et dans les campagnes, de pieux missionnaires en proclament les bienfaits et en étendent les ramifications fécondes ; si, convaincue des avantages qu'elle doit en retirer, la classe ouvrière en masse vient s'abriter sous la sauve-garde de cette sainte institution.

Mais toutes les espérances de l'association ne peuvent se

réaliser, sans des fonds considérables. Or, ses ressources seront en rapport des membres titulaires ou des ouvriers indigents, et du nombre des membres honoraires ou des hommes généreux qui voudront concourir activement à l'accomplissement de l'œuvre. Aussi ne doit-on négliger aucun moyen pour propager les idées qui intéressent le succès de cette grande entreprise. »

Nous dirons donc aux pauvres :

« Le sentiment de vos douloureuses privations empoisonne nos plaisirs; votre misère pèse, comme un remords, sur toute notre existence; car vous êtes nos frères, doués des mêmes facultés que nous, héritiers du même patrimoine, possesseurs des mêmes promesses, tendant aux mêmes destinées.

» Autant qu'il est en notre pouvoir, nous voulons vous éléver et vous rapprocher de nous. Nous voulons vous fournir des ressources certaines contre l'infortune, afin que vous ne maudissiez pas la vie, ni celui qui vous l'a donnée. Nous voulons aussi perfectionner votre esprit et votre cœur, afin que vous pensiez et que vous sentiez comme nous, et que vous participiez aux bienfaits de notre civilisation.

» Aidez-nous à réaliser nos bonnes intentions, et prenez confiance en nous qui sommes éclairés, et qui avons le secret du bien-être matériel et moral renfermé dans le sein inépuisable de l'association.

» Si nos moyens pouvaient nous le permettre, nous irions au devant de vos besoins; sans vous demander aucun sacrifice; nous nous placerions au chevet de votre lit,

quand vous êtes malades ; nous élèverions gratuitement vos enfants ; nous serions l'appui de votre vieillesse.

» Mais le travail est notre lot , comme le vôtre ; et toutes nos richesses réunies n'appaiserait que pour un moment vos longues souffrances. A des besoins incessants , il faut des ressources incessantes ; et l'association seule est capable de les fournir.

» Associez-vous donc , frères ! c'est si peu de chose , même pour vous , que la cotisation de 20 sous par mois ! »

Et aux riches , à tous ceux qui possèdent quelque fortune , nous dirons :

» Il n'y a pas un honnête homme qui ne déplore intérieurement les vices d'une organisation sociale qui permet aux uns de nager dans l'abondance de tous les biens , quand les autres manquent des choses les plus nécessaires à la vie.

» Il n'y a pas un honnête homme qui ne frémisse en prévoyant les malheurs qui peuvent sortir de cette monstrueuse inégalité , et qui ne désire conjurer les orages dont elle menace l'avenir.

» Déjà à diverses époques et sur divers points , il s'est manifesté des éruptions subites et passagères que nous pouvons regarder comme les indices d'un immense volcan qui bouillonnerait sous nos pieds. Que Dieu détourne à jamais de nous les catastrophes d'une explosion universelle !

» Vous partagez nos alarmes , hommes sages et prévoyants ! Eh bien , aidez-nous à les faire cesser. Il est inouï que le pauvre se soit révolté , tant qu'il a pu satisfaire aux

impérieux besoins de la nature. Sa constitution politique, sa charte à lui, c'est du travail et du pain.

» Fournissez-lui le moyen de gagner sa nourriture de tous les jours; soignez-le quand il est malade ou vieux, soulagez-le dans le malheur; donnez-lui, par l'instruction, le sentiment de sa dignité d'homme; conciliez, autant qu'il est possible, ses devoirs et ses intérêts, et vous aurez détruit toute cause de perturbation sociale.

» La mendicité assiège vos portes, vague dans les rues et sur les places publiques; c'est un triste et douloureux spectacle. Mais, si parmi tous ces mendians qui sollicitent votre pitié, il y a beaucoup de victimes de l'infortune, il y en a beaucoup aussi qui sont les victimes du vice. Comment les reconnaître? En déliant les cordons de votre bourse, êtes-vous bien sûrs que vous n'allez pas donner une prime d'encouragement à l'immoralité?

» Quand tous les travailleurs honnêtes feront partie de la grande association, soutenus et encouragés par vous, la misère hideuse ne sera plus le fruit que du libertinage et de la fainéantise. Croyez-vous qu'elle ose encore se montrer sous ce honteux patronage? Il n'y aurait plus de crimes, si tous les hommes étaient intéressés à être honnêtes.

» Sous quelque aspect que vous envisagiez l'*Association humanitaire*, vous y trouverez des avantages pour tous, sans inconvénient pour personne. C'est à ce caractère que l'on connaît l'excellence d'une idée ou d'un système.

« Faites donc partie de la grande association, vous, vos femmes et vos enfants! C'est si peu de chose que la cotisation volontaire de 20 sous par mois! »

J'ai lu, messieurs, avec autant d'attention que d'intérêt, les statuts de l'*Association humanitaire*, et je les ai trouvés revêtus de toutes les conditions de prudence, de contrôle et de stabilité qu'on peut demander à l'organisation d'une semblable institution.

J'aime à espérer que tous les ouvriers qui ont quelque prévoyance, que tous les hommes qui possèdent quelque fortune, s'empresseront d'en faire partie, les uns par intérêt, les autres par bienfaisance. Comment refuser de s'inscrire à une œuvre qui promet les résultats les plus utiles et les plus immédiats !

La commune de Toulon dépense des sommes énormes pour l'entretien de ses hôpitaux et de ses établissements de charité. Ses dépenses seraient réduites de moitié, si l'*Association* prenait une assez grande extension pour lui permettre de réaliser toute sa pensée. Il y aurait aussi nécessairement plus d'ordre et d'économie dans la famille du travailleur; les enfants du pauvre seraient mieux élevés, et peu d'années suffiraient probablement pour la régénération morale d'une classe trop longtemps négligée, qu'on ne s'est avisé de secourir en masse et d'instruire, que lorsque des circonstances déplorables ont révélé le danger de la situation.

Faisons des vœux, messieurs, pour le succès de l'*Association humanitaire*, et donnons un bon exemple, en nous empressant d'y souscrire individuellement. La bienfaisance honore le talent, et c'est donner à la science, sa véritable destination, que de la placer à la tête de toutes les entreprises utiles à l'humanité.

---

# NÉCESSITÉ D'UNE COMPLÈTE RÉFORME DANS L'APPLICATION DE LA PEINE DES TRAVAUX FORCÉS.

---

Si la révolution de 1789 fut souillée par les trahisons de quelques apostats, elle restera toujours célèbre par la myriade de ses martyrs et de ses fervents apôtres. Au milieu de cette sanglante lutte, où se heurtèrent des principes et des intérêts contradictoires, surgirent des milliers de vertueux citoyens, empressés à multiplier les sacrifices, à prodiguer leur labeur et leur sang, dans l'unique but de rendre à jamais la France puissante et glorieuse. Ayant pris à tâche d'extirper les préjugés, les abus et les iniquités qu'avaient profondément enracinés dans les mœurs la tradition des siècles et l'ignorance des hommes, les membres de l'assemblée constituante ne cessaient de proclamer et de faire prévaloir, en même temps que le triomphe du droit, l'imprescriptible souveraineté de la nation et l'indépendance du peuple français. Mais les conséquences de cette régénération politique et sociale n'ont

pas toujours été en rapport avec la majesté des principes. Le bon grain semé par nos aïeux , beaucoup de vautours l'ont dévoré: à quelques années de splendeur et d'héroïsme ont succédé des époques de honte et de décadence; et, par suite de l'égoïsme d'enfants dégénérés , ont été outragés ou méconnus les sentiments humanitaires et les libertés publiques , au nom desquels avaient péri leurs illustres devanciers.

On a souvent écrit et controversé sur les causes de l'accroissement graduel des criminels et sur la réformation du système pénitentiaire des prisons et des bagnes; on ne s'est pas encore déterminé à l'adoption de mesures efficaces , à l'effet de réaliser les changements que d'éminents législateurs s'accordent à solliciter. Le code pénal , promulgué le 12 février 1810 , a été rédigé sous l'impression de récentes terreurs; en la plupart de ses articles , se manifestent un esprit d'intimidation et des pensées d'un rigorisme excessif. Aussi , les cas de la peine de mort y sont-ils répétés fréquemment. De nos jours , ces cas ont été de beaucoup amoindris ; et l'économie des dispositions pénales a été profondément amendée , d'après le nouveau texte de ce code , rendu exécutoire par la loi du 18 avril 1832.

La peine capitale , qui répugne à nos mœurs actuelles , est appliquée très rarement par le jury , et cette nou application , habituelle à toutes les cours d'assises du royaume, équivaut à une abrogation tacite : il importe donc de l'effacer du recueil de nos lois. L'être suprême , lui seul , peut allumer l'étincelle de notre vie : c'est à lui de l'éteindre , quand il lui plaît. La société , en vue d'assurer sa défense, a la faculté d'inventer des supplices assez redou-

tables pour épouvanter les malfaiteurs et arrêter la progression des crimes ; mais, à mon avis , les hommes réunis en corps politique , s'arrogent un droit exorbitant , en osant attenter à l'existence de leurs semblables. Ils consomment volontairement un mal irrémédiable : les existences qu'ils anéantissent , ils sont impuissants à les ressusciter , toutes les fois que des accusés , ayant été reconnus innocents , après l'exécution d'un arrêt de mort , ont subi injustement le dernier supplice. Désireux d'éviter un dommage irréparable et d'épargner à leur conscience les tourments d'un remords superflu , les jurés aiment mieux résoudre , par l'affirmative , la question des circonstances atténuantes , quoique cette déclaration soit quelquefois abusive. Ces hommes de cœur et de scrupuleuse probité savent que la religion catholique leur défend tout meurtre , et que Dieu a dit dans le sens le plus absolu : *Tu ne tueras pas.*

Une telle défense , émanée de l'autorité du très-Haut , impose par un vénérable caractère d'inaffabilité. Il est néanmoins démontré , avec évidence , que tout gouvernement , dans le but de veiller à sa conservation et de perpétuer sa durée , doit tendre à l'appaisement des moindres désordres et à la répression des infractions les plus légères. Il est donc armé du droit formidable de punir , selon la nature des délits et le degré de perversité des délinquants : de là , différentes sortes de peines ; car la peine a été définie avec justesse : la nécessité d'une épreuve subie pour l'expiation d'une faute quelconque. Les législateurs français les ont classées en *peines afflictives et infamantes* et en *peines infamantes* , lesquelles s'attachent à réprimer les cri-

mes par le stigmate d'une honte iueffaçable ; en *peines correctionnelles* qui s'appliquent aux délits ; en peines *de simple police*, pour relever les infractions à des règlements d'ordre et de police locale.

Les peines de la première catégorie sont la *mort*, les *travaux forcés à perpétuité*, la *déportation*, les *travaux forcés à temps*, la *détention* et la *réclusion* ; celles de la deuxième catégorie sont le *bannissement* et la *dégradation civique*. — Ces huit pénalités sont applicables en matières criminelles. Celles de la troisième catégorie, qui se rapportent aux délits, sont les suivantes : *l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction* ; *l'interdiction à temps de certains droits civiques, civils ou de famille* ; *l'amende de seize francs et au-dessus*. Enfin les punitions de simple police consistent en de *minimes amendes de un à quinze francs*, ou en une *détention de vingt-quatre heures au minimum et de trois jours au maximum*.

Je ne me reconnaiss ni la capacité ni les études suffisantes pour apprécier le degré de mérite de la graduation de ces peines, ni même pour approuver ou improuver l'exac-titude de la précédente classification : en un tel sujet, il est prudent que je me circonscrire aux simples choses de sentiment et de convenance. En infligeant un châtiment quelconque à un inculpé qui aura été convaincu d'un crime ou d'un délit, il me semble que les juges, afin de tranquilliser leur conscience, ne peuvent négliger le soin de peser et d'équilibrer diverses causes morales pour ou contre, susceptibles d'aggraver ou d'atténuer la culpabilité ; la tempérance ou le dévergondage de sa vie antérieure, la probité ou l'improbité de ses actions passées et jusqu'aux

mœurs de sa famille. Ainsi , lors de la récente condamnation pour escroquerie , relative au jeune prince de Bergues , d'ailleurs justement prononcée , quel homme de cœur ne s'est associé , avec une ardente sympathie , à la sainte douleur de ce vieux père , blessé dans ses intimes sentiments de délicatesse et d'honorabilité , lequel voulut prendre le deuil de l'honneur de son fils , après avoir tenté de prouver son état de démence ; car il préférait la douleur de le plaindre comme fou à la honte de le maudire comme infâme !....

Sans doute , on a grandement raison de souhaiter une impassibilité stoïque à tout magistrat chargé de l'application des lois : il ne pourrait , sans dauger , s'irriter ou se compassionner durant le cours des débats. Ses sentences devront être fatales et inévitables , ainsi que les volontés fatidiques du Destin de l'antiquité. Mais , tout en refrénant les mouvements de l'âme : la colère , le mépris et l'indignation , aussi bien que la tendresse , la pitié et les éclans de toute affection sympathique , il ne manquera jamais de profiter des lumières de son intelligence et d'étudier le sens des phénomènes psychologiques , quelque mystérieux qu'ils lui apparaissent d'abord , se proposant pour but constant de dissiper les plus légères ombres du doute , d'approfondir et d'apprécier sainement les véritables intentions des accusés et d'en déduire leur innocence ou le degré de leur criminalité. S'ils étouffaient les conseils de leur raison , en même temps que les passions de leur cœur , les magistrats disposeraient arbitrairement de la liberté , de la fortune et de la considération des citoyens ; s'ils s'aventuraient dans cette fausse route , autant vaudrait qu'ils décidassent à pile

ou face. les chances des condamnations ou des absolutions, semblables à cet ignare juge de paix, coutumier d'un tel procédé, dont il avait, onze fois, usé avec bonheur. A la douzième, il fut mal servi par le hasard. Interrogé par le président d'une cour d'appel sur le dispositif d'un jugement absurde, il répondit avec naïveté : *Ma foi, ce n'est pas ma faute, cette fois-ci la pièce de monnaie a mal tourné.*

L'infliction des travaux forcés est le châtiment qu'on applique, avec le plus de fréquence aux grands criminels : il en résulte que les législateurs doivent lui imprimer un caractère de forte intimidation, s'ils ont en vue de prévenir les crimes graves. En effet, la plupart des criminalistes réclament la suppression de la *peine de mort*, d'accord en cela avec les manifestations de l'opinion publique et avec les habitudes des jurés. — La déportation consiste à être transporté et à demeurer à perpétuité, hors du territoire continental du royaume, dans un lieu déterminé par la loi. Puisque le gouvernement n'a pas encore choisi le lieu à assigner aux déportés, il s'en suit que cette peine est inexécutable, et l'injonction du code reste comme non avancée. — Le bannissement dont l'effet est de purger le pays des ennemis de nos institutions, a été dirigé contre les auteurs et les fauteurs de troubles publics, et il n'est mis en vigueur que durant les tourmentes politiques. — La détention, limitée de cinq ans à vingt ans; la réclusion dont le maximum est de dix ans, l'emprisonnement à terme: voilà trois pénalités qui offrent beaucoup d'analogie, en ce sens que tous les individus qui en sont passibles sont également renfermés, soit dans une forteresse sur le ter-

ntoire continental, soit dans une maison de force de l'intérieur du royaume, soit dans une prison départementale.

De nos précédentes remarques ressort la nécessité de définir nettement la peine des travaux forcés; de préciser, en termes catégoriques, la nature des charges qu'elle impose, les privations et les labeurs qui y sont attachés. C'est là une affaire d'urgence à régler immédiatement; car cette peine, appliquée en une foule de cas, est la plus rigoureuse de toutes, excepté la peine capitale. Elle est à la fois afflictive et infamante, c'est-à-dire, qu'elle doit être envisagée avec horreur, qu'elle doit être un sujet d'épouvante pour les natures perverses, autant à cause de la flétrissure morale qui l'accompagne, que par la perspective des fatigues physiques auxquelles elle assujettit.

Le laconisme des articles 15 et 16 du code pénal relatifs aux travaux forcés, a laissé, mal à propos, les moyens d'exécution à la discrétion de quelques administrateurs, et de plusieurs agents subalternes. Une telle peine est néanmoins assez considérable pour attirer toute l'attention des chambres législatives, lesquelles auraient dû s'abstenir d'ouvrir un champ trop large à des officiers, certainement estimables, mais quelquefois inhabiles; à des employés très secondaires dont la probité pourrait n'être pas invariablement scrupuleuse.

Article 15. « Les hommes condamnés aux travaux forcés, seront employés aux travaux les plus pénibles; ils traîneront à leurs pieds un boulet, ou seront attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils seront employés le permettra. »

Article 16. « Les femmes et les filles condamnées aux

« travaux forcés, n'y seront employées que dans l'intérieur d'une maison de force. »

A cet adoucissement de la peine en faveur des femmes et des filles nous souhaiterions qu'on ajoutât l'exemption de l'exposition publique. Déjà, quelques membres du tribunal avaient formé ce vœu, lors de leur délibération sur l'article 16 ; l'assemblée, en l'accueillant, aurait satisfait aux règles de la logique et aux habitudes de la courtoisie française.

Cette douloureuse ascension sur un poteau ; la brutalité des gens grossiers qui peuvent vous insulter et vous maudire, tandis qu'on vous exhibe à ce faîte d'ignominie ; les regards de mépris ou de pitié des assistants, forment un spectacle scandaleux qu'affrontent gaiement des scélérats cyniques, mais qu'on devrait épargner à la pudeur des personnes du sexe, comme étant pour elles un accessoire plus odieux que la peine principale.

Si l'on envisage, après de mûres réflexions, la condition sociale de la femme, sa continue subalternité dans l'Etat et même dans la Famille, son degré d'instruction médiocre ou incomplet ; on sera conduit à conclure que, dans maintes circonstances, elle agit sans discernement, ainsi qu'un enfant au dessous de seize ans déclaré excusable par le code. Anathématisée par la loi divine qui lui crie : *Tu enfanteras en travail, tes désirs se rapprocheront à ton mari, et il dominera sur toi.* Condamnée par la loi civile à une tutelle sans terme, dans l'intérieur de son ménage, où il lui est ordonné de *garder obéissance à son mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider*, la femme endure une destinée misérable, même parmi les

nations civilisées. C'est une amère dérision de la reconnaître inférieure à l'homme, quand elle est pure, et de la condamner comme égale à lui, dès qu'elle est tombée en faute. Objet enviable de distraction ou de volupté, elle est idolâtrée en apparence, méprisée en réalité. Les gens sérieux eux-mêmes prétendent l'astreindre à un état de servage, sur la terre de France, où tout esclave recouvre la liberté... Cependant investie du double rôle d'épouse et de mère, elle s'en acquitte avec abnégation et avec une religieuse ferveur. Elle mérite mieux que les déshonorants hommages d'un essaim de séducteurs, adorateurs sans foi, plus empressés à lui accorder des paroles d'adulation que des témoignages d'estime. Les payens s'étaient proposé de mettre en relief l'exquise supériorité de ce sexe, en inventant les neuf Muses, inspiratrices des sciences et des arts. Durant le quinzième siècle, Raphaël et les grands artistes de l'Italie s'efforcèrent de réhabiliter la femme, en empruntant la splendeur de sa beauté, pour en décorer leurs œuvres monumentales, pour la faire rayonner dans les images de leurs vierges et de leurs saintes ! Quel admirateur du beau n'est tenté de s'agenouiller devant ces merveilles de la statuaire et de la peinture, chefs-d'œuvre inspirés par les irrésistibles charmes de la compagne de l'homme !

Je rentre dans les limites de mon sujet et demande un peu d'indulgence pour un court épisode qui y confine d'assez près, ce me semble.

Je tracerai l'historique de la législation, aussi confuse qu'imparfaite, en ce qui concerne le régime des Galériens ou Forçats, soit durant l'ancienne monarchie française; soit à l'époque actuelle. Je terminerai ce mémoire, en émettant

mon opinion sur le nouveau mode d'exécution qu'il serait nécessaire d'introduire dans cette partie du service public, si l'on veut prendre à tâche de diminuer la population des bagnes, et, surtout, d'en dégoûter les récidivistes.

La chiourme se composait, autrefois, d'un mélange de bandits condamnés par les tribunaux français et d'un certain nombre de barbaresques faits prisonniers sur des bâtiments pirates. Ces derniers étaient connus sous la désignation de *Turcs*. Les uns et les autres, enchaînés sur les bancs des galères du Roi, y exerçaient le métier de rameurs. Ils étaient soumis au pénible travail de la vogue, sans aucune trêve, et placés sous la surveillance des argousins et des sous-argousins qui stimulaient, au moyen de bastonnades, le zèle des galériens, aussitôt qu'il se ralentissait.

La peine des galères à perpétuité entraînait avec elle la confiscation des biens, la mort civile, la flétrissure sur l'épaule droite avec les trois lettres GAL. La marque était précédée de la fustigation. Les galères à temps n'entraînaient pas la mort civile et la confiscation. Cette peine qui imposait une continuation de rudes travaux sur les vaisseaux affectés à cet usage, a commencé sous François 1<sup>er</sup> et a été modifiée vers la fin du règne de Louis XIV.

Les anciens édits, règlements et ordonnances, touchant les mesures coercitives de la chiourme, furent conçus et rédigés dans le sens d'une excessive sévérité, même à l'égard de criminels endurcis. Aujourd'hui, on s'est jeté dans un extrême contraire, en usant envers les forçats de procédés d'indulgence et de modération, en les traitant avec des

ménagements dont leur instinct féroce n'apprécie nullement la tendance moralisante.

L'ordonnance du Roi, datée du 19 novembre 1682, condamnait à être brûlé vif le forçat convaincu du crime de sodomie : si cette rigoureuse disposition n'était tombée en désuétude, de nos jours la plupart des habitants des bagne seraient livrés aux flammes du bûcher.

Le règlement du 30 juillet 1677, sur le service des galères, confirmé par celui du 14 avril 1700, porte en son article 24 : « Tout forçat condamné à vie, qui sera repris » s'étant sauvé ou voulu sauver, aura le nez et les oreilles » coupés ; et, en cas qu'il soit condamné pour un temps, » il déneurera toute sa vie. »

**Ordonnance du Roi, du 25 octobre 1695,**

*Portant des peines contre les forçats trouvés nantis d'objets volés*

---

« Sa Majesté, informée qu'il se commet beaucoup de vols dans la ville de Marseille et dans l'arsenal, par la facilité que ceux qui les font, trouvent en les remettant sur les galères à des forçats et Turcs ou autres gens qui les récèlent, et qu'on ne peut que rarement découvrir ces vols et punir les coupables, les bas officiers de galère s'en rendant souvent complices, et n'informant pas de la connaissance qu'ils ont des vols récélés ; à quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté a ordonné et ordonne que tous forçats et turcs et autres gens des équipages de ses galères, qui se trouveront saisis d'aucune chose

» qui aurait été volée dans la ville de Marseille , dans l'at-  
 » senal ou ailleurs , seront mis au conseil de guerre et con-  
 » damnés au fouet le long du port. Les bas officiers qui  
 » seront convaincus d'en avoir eu connaissance et n'auront  
 » pas averti , seront condamnés à la même peine , et ensuite  
 » chassés du service , sans pouvoir jamais rentrer . »

Les dispositions de cette ordonnance étant encore en vigueur à l'égard des forçats , la peine qu'elle prononce doit leur être appliquée. C'est , d'après ses motifs , qu'a été rendu , le 15 thermidor an XII , un arrêt de la cour de cassation , sur le réquisitoire conforme du procureur général Merlin .

**Ordonnance du 20 décembre 1713.**

---

« Sa Majesté a ordonné et ordonne que l'ordonnance de  
 » 1691 sera exécutée selon sa forme et teneur , et l'inter-  
 » prétant en tant que besoin est ou serait , elle veut et  
 » entend que tout forçat ou turc qui frappera avec fer-  
 » rement , ou blessera un argousin , sous-argousin ou  
 » autre bas officier , et même un pertuisanier , lorsqu'il  
 » sera en fonction , soit mis au conseil de guerre et con-  
 » damné à mort . »

Une ordonnance de 1748 , ayant réuni l'administration des galères du Roi à celle de la marine , afin d'éclaircir tous les doutes sur la juridiction et la pénalité concernant les forçats , il intervint , l'année suivante , — 4 avril 1749 — un règlement dont les soixante six premiers articles sont relatifs aux fonctions des divers employés des galères

et au rang qui leur est assigné dans la marine. Nous avons trouvé un curieux intérêt à consulter cet acte : non seulement il facilite l'intelligence de l'ancienne organisation du corps des agents de la chionrme ; mais encore il retrace nettement la position infime et les traitements fort rudes auxquels les galériens avaient été assujettis. Pour éviter la fatigue de transcrire de longues citations, nous allons résumer les dispositions pénales de ce règlement.

« Tous forçats ou Turcs qui entreront dans les maisons publiques et cabarets, malgré les pertuisaniers, et qui y feront quelques violences, seront condamnés à vie, » s'ils sont à temps; et s'ils sont condamnés à vie, ils auront les oreilles coupées.

» Le forçat qui aura limé ses fers, ou employé quelque autre moyen pour s'évader, sera puni de la bastonnade; en cas de récidive, il sera suspendu, pendant trois jours, à une antenne d'un bâtiment du port.

» Les bourgeois et habitants des villes, qui acheteront de la vieille ferraille des forçats ou des habillements qui leur seront donnés par sa Majesté, seront condamnés par l'intendant à trois cents livres d'amende.

» Les forçats qui se seront mutilés volontairement pour se rendre incapables de voguer, seront condamnés à mort.

» Tout forçat qui donnera un coup de couteau à son camarade, sera puni de mort, si le blessé en meurt; dans le cas contraire, il aura la bastonnade pendant trois jours.

» Tout forçat qui donnera un coup de couteau à un des comites, sous-comites, argousins ou sous-argousins, sera condamné à être pendu, que le blessé en meure ou non.

» Ceux qui s'éivreront seront mis à la double chaîne,  
« au pain et à l'eau, pendant huit jours.

» Et ceux qui jureront et blasphémeront le saint nom de  
» Dieu et de la Vierge, seront condamnés à la bastonnade.

» Les forçats qui voleront seront condamnés à la bas-  
» tonnade pour la première fois ; et la seconde, ils seront  
condamnés à vie s'ils sont à temps ; s'ils sont à vie, ils  
» auront les oreilles coupées.

» Les forçats ou Turcs qui vendront ou débiteront de  
» tabac de contrebande, seront punis de la bastonnade. »

Environ cinq mois après, parut l'ordonnance royale de  
26 août 1749 ; en vertu de cette ordonnance : défense de  
fumer du tabac est faite aux forçats et Turcs des galères  
du roi, sous peine d'être condamnés à la bastonnade pen-  
dant huit jours.

L'appellation de *bagnie* est affectée, dans l'empire otto-  
man, à un édifice dans lequel tous les esclaves du sultan  
sont renfermés. En France, ce mot désigne des lieux de  
détention pour les criminels qu'on nomme forçats. — De-  
puis 1789, les forçats ont le même costume, sont soumis  
au même régime et aux mêmes travaux, sous la surveil-  
lance des gardes-chiourme. — Les bagnes de Brest, de  
Toulon et de Rochefort contiennent près de huit mille  
condamnés et occasionnent à l'état une dépense qui excède  
deux millions et demi.

Je regrette que mon peu de loisir m'interdisse de me  
liver à des développements sur l'organisation actuelle du  
service des bagnes, et de publier un volume destiné à  
faire connaître les détails d'administration intérieure, les  
mœurs étranges des galériens, les tolérances imprudem-

ment maintenues par des chefs trop paternels. Malgré l'importance de mon sujet et la médiocrité de mon talent, j'essaierai de tracer un tableau qui s'harmonise avec la hideur des scènes qui se passent dans ces repaires de débauches, de turpitudes et de passions immondes. J'espère qu'il sera aisément déduit cette démonstration : le mode d'exécution de la peine des travaux forcés doit être supprimé le plus tôt possible, parce qu'il est entièrement opposé au but que recherche tout législateur, prévenir les crimes et moraliser les criminels ; parce qu'il est onéreux au trésor public, et, de plus, destructif des sentiments d'honnêteté que possèdent les ouvriers employés dans les chantiers et les ateliers des ports, ouvriers qui sont mis quotidiennement en contact avec les forçats, hommes libres et condamnés confectionnant les mêmes ouvrages, dans les mêmes lieux. — De fréquents exemples de cynisme et de brutalité tendent aussi à pervertir tout-à-fait les quelques galériens qui auraient conservé un reste de pudeur ou une velléité de repentir. Après avoir franchi le seuil d'un bagn, et y avoir séjourné quelques mois, l'ange le plus candide s'y imprégnerait du méphitisme des plus sales vices : à la porte de cet enfer terrestre, conviendrait l'effrayante inscription qui était gravée sur le frontispice de l'enfer peint par le Dante,

*Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate...*

Les forçats s'acheminent à la fatigue, après l'appel de la cloche du matin, et ils sont réunis sur les lieux des travaux, longtemps après l'arrivée des ouvriers. La plupart flaneut, pendant de longues heures, aux abords des ateliers qu'ils infestent de leurs déprédations, dès qu'ils en

ont l'occasion. L'ouvrier le plus médiocre expédie autant de besogne que quatre condamnés robustes. Accouplés par une lourde chaîne qui entrave leurs mouvements, ils y trouvent un prétexte pour ralentir l'achèvement de leur ouvrage. — Cinq couples sont confiés à un garde-chiourme, surveillant qui ne surveille pas, se tenant à l'écart de son troupeau féroce; assis à l'ombre durant l'été; accroupi près d'un foyer aux moindres frimats, savourant les douceurs de l'oisiveté, en proie à une stupide somnolence. — Quelques gardes, au lieu d'intimer des ordres aux forçats, en reçoivent de ceux-ci; ils font les commissions, rapiècent les hardes et transportent les paquets de leurs subordonnés. — J'ai entendu un condamné à perpétuité se récrier contre les durs reproches d'un premier maître d'équipage, et lui répliquer qu'il ne voulait pas être molesté, ainsi qu'un matelot. — On confie, à tort, à plusieurs galériens les postes de canotiers, d'écrivains de bureau; ceux d'infirmiers et de servants dans des salles d'hôpitaux, postes avantageux qui sont vainement sollicités par des hommes libres. Ces infirmiers approvisionnent, à l'insu des administrateurs, de pain, de fruits et de liqueurs fortes, les marins et les soldats de marine traités comme malades; ce qui a provoqué une mort immédiate, en de fréquentes circonstances. Il n'est pas d'infirmier, s'il est convenablement dressé, qui ne s'exerce au commerce lucratif dit *camelote*, et qui ne se vante d'un gain illicite, dont le minimum est de 50 à 60 francs par mois. Un servant de M. l'aumônier de l'hôpital de Saint-Mandrier, qui seul jouissait du privilége d'ouvrir aux visiteurs la gracieuse chapelle de cet édifice, assurait qu'il

n'aurait pas cédé son emploi en échange d'une indemnité de 2,000 francs par an. Non content de ses énormes étrennes, ce forçat, sacristain et concierge, se taillait des chemises et des pantalons dans les plus fins draps de lit destinés au service de cet établissement, jusqu'à l'instant où il fut surpris en flagrant délit et renvoyé à la disposition de M. le Commissaire des chiourmes. — La nourriture des condamnés au bagne est grossière, mais elle est saine et suffisante ; les salles où ils séjournent sont entretenues dans un état satisfaisant de propreté ; leurs effets d'uniforme sont chauds et commodes ; et bien des ouvriers probes, bien des paysans chargés de famille, envient les vivres et le logis de ces grands criminels, rebutés par la société et méprisés même par leurs proches parents. — Enfin, artificieux et rapaces, ils s'ingénient à détourner des objets de munitions navales, dont ils retirent un profit quelconque, au moyen de complaisants entremetteurs. Grâce à des fouilles incessantes, grâce aux perquisitions d'une police secrète instituée par l'autorité supérieure, le nombre de vols a diminué aujourd'hui ; mais, il y a quelques années, on avait calculé à plus de 1,000 fr. par jour, la valeur du cuivre, du fer, du chanvre et autres matières soustraits par ces pirates domestiques. Dans le seul port de Toulon, c'était un déficit annuel d'un demi-million. Si l'on y ajoute les dépréciations commises à Brest et à Rochefort, on pouvait évaluer le tout à une perte d'un million et demi, chaque année. — Une curieuse étude à faire, dans cette école d'immoralités, c'est la diversité et l'exquis raffinement des intrigues qui s'y nouent, s'y croisent et s'y dénouent, sans

aucune malencontre. Patience, ruses, mensonges, patelinages, rien ne coûte à cette engaissance pour satisfaire un désir, pour atteindre à un but d'avance désigné, qu'il faille nuire ou être utile à un camarade. — Quelques galériens, protégés et recommandés (jusques à quels bouges infects descend la protection)! s'intitulent *officiers du bagne* : à ce titre, ils accaparent le monopole des faveurs et des meilleurs emplois, sauf bénéfice. Chez eux la fin justifie les moyens, toutes les fois qu'il s'agit d'impatroniser leurs clients dans les bons postes ou d'en faire déguerpir leurs adversaires : alors ils mettent en œuvre d'ingénieuses rouerries que ne désavoueraient pas les esprits les plus machiavéliques. — Ils marchent dans leur voie, en spirales, dès que la ligne droite leur est fermée ; et, chose étrange, après la réussite, nul ne saurait imiter, ni même soupçonner l'art miraculeux dont ils ont usé, pour s'assurer l'objet de leur convoitise pour conduire à une heureuse fin des entreprises qu'on aurait crues impossibles.

En résumé, les pensionnaires de nos bagnes sont paresseux, rusés, indisciplinés, insolents et voleurs. Cependant ils ont des vivres et des vêtements confortables, quelques uns se procurent même les satisfactions du luxe, sans aucun souci du lendemain.

Le tableau esquissé plus haut, est exactement vrai, quoique invraisemblable ; il n'est pas flatté, mais il n'est pas trop chargé en couleurs. C'est, en quelque sorte, un véridique procès-verbal de faits que sont en mesure de certifier des témoins oculaires, pour peu qu'ils soient de bonne foi. Or, à l'aspect d'un tel dévergondage et de

tant d'abus , on se demande par quelle raison cette lèpre reste attachée à un honorable service public qu'elle flétrit et gangrène , pourquoi l'on ne se met pas en quête d'un remède propre à en débarrasser le continent de la France.

De temps immémorial , la direction de la chiourme ayant été placée dans les attributions de l'Amiral de France ; lors de l'abolition des amirautés , en 1790 , la force de l'habitude fit peser ce fardeau sur le département de la marine. Sous l'ancienne monarchie , le travail des galériens , incessant et rude , avait été approprié à la nature de l'expiation exigée de ces parias de la société ; d'après le vœu du code qui prescrit de les occuper *aux travaux les plus pénibles*. Maintenant , dans le cas où l'on déciderait de transférer l'administration des bagnes à un autre département ministériel , celui-ci éprouverait les mêmes embarras , subirait les mêmes gaspillages et ferait bientôt entendre des doléances analogues à celles des fonctionnaires de la marine. Le mal serait déplacé , sans être guéri . . .

Par un règlement du 16 juin 1820 , le ministère s'est proposé , en considération des difficultés de la tâche dont ils sont chargés , d'organiser fortement le corps des agents de surveillance des chiourmes , en créant des compagnies recrutées au moyen d'engagements volontaires , et en prescrivant de suivre , pour la bonne gestion de leur comptabilité , les formes adoptées dans les troupes de l'armée de mer. Ce corps est composé d'adjudants , de sous-adjudants , de sergents de surveillance et de compagnie , de caporaux , de rondiers et de gardes. Malheureusement , une telle institution est loin d'avoir répondu à l'attente de S. E. le ministre de la marine et à celle des chefs des ports

maritimes. Viciée, dès le principe, par le mauvais choix des agents qu'on y accepta, elle ne tarda pas à être décrétée et même déconsidérée, parceque les besoins immédiats du recrutement obligèrent d'y amalgamer, en grand nombre, de vieux militaires de toute arme, impotents ou ineptes, et dont plusieurs languissent dans un état chronique de paresse et d'ivrognerie.

Hâtons-nous de l'avouer, il y aurait injustice à faire rejaillir sur les seuls agents subalternes toute la responsabilité des vices et des perturbations qui s'engendrent et fermentent dans ces lieux maudits. Des influences venant du dehors tendent à les perpétuer.

Dans notre siècle où l'intrigue est devenue l'art qui fait les heureux et les triomphants, où la manie du favoritisme enflamme les rangs de la société, les plus élevés et les plus médiocres, il n'est pas rare de voir des forçats se prévaloir du patronage de hauts fonctionnaires et de célébrités parlementaires : de tels patronages enhardissent à de nouveaux désordres ces imprudents criminels. L'égalité devrait néanmoins régner au delà du bagne, comme au delà de la tombe. C'est une double honte pour nos institutions et pour nos mœurs, de tolérer le moindre privilège parmi des bandits. Aussitôt que le sceau de l'infâme les a marqués, il faudrait que les fronts restassent continuellement courbés, sans que nul osât se dresser au-dessus d'un autre.

Un dernier motif, non moins fort que les précédents, doit être mentionné encore. C'est l'excès d'une philanthropie mal entendue, qui, en offrant l'aisance aux prisonniers, laisse dans le dénuement les prolétaires malheureux ; qui nourrit, revêt et console les coupables sans prendre aucun

souci du sort de maintes familles que l'indigence exténué et désespère. Me préserve le ciel de désirer l'attiédissement de la charité, cette sublime vertu tant recommandée par le Christ ! Mais on se plaît trop à la confondre avec les travers de la sensiblerie, comme bien souvent on a fait une déplorable confusion entre les pratiques sincères de la religion et les momerries d'une superstition absurde, entre les inspirations du génie et les excentricités de la délinence.

Maintes fois, le gouvernement s'est préoccupé, avec un sérieux intérêt, des légitimes plaintes que les fonctionnaires de la marine n'ont cessé de reproduire sur la pesanteur du fardeau qu'on leur a imposé, depuis l'époque où les forçats, par suite du désarmement des galères du Roi, ont été enlevés à leurs fatigues de rameurs, lesquelles étaient susceptibles de refréner la fougue de leur caractère indomptable. Mais à quel moyen devra-t-on recourir pour les écarter de l'enceinte de nos arsenaux ?

Trois systèmes ont été mis en présence et tour à tour discutés, à l'effet de remplacer l'organisation actuelle de nos bagnes, reconnue mauvaise par tous les bons esprits. Au premier se sont ralliés beaucoup de promoteurs dont l'influence est incontestable.

1<sup>o</sup> La détention des forçats dans des prisons cellulaires.

2<sup>o</sup> Leur translation dans nos possessions du nord de l'Afrique, et leur dissémination dans les principales villes de l'Algérie.

3<sup>o</sup> Leur exportation en Amérique, dans quelqu'une de nos colonies à culture.

Comme nous n'avons pas l'intention de développer ce mémoire pour en faire un ouvrage *ex-professo*, nous nous

borneron à présenter un résumé succinct des avantages et des inconvénients inhérents aux systèmes que nous venons d'indiquer.

Les différents modes d'emprisonnement qui ont été, depuis vingt-trois ans, préconisés ou adoptés, tant en Amérique qu'en Europe, peuvent se réduire à deux.

Le premier, pratiqué à Auburn, consiste à renfermer, pendant la nuit, les condamnés, chacun dans une cellule, et, pendant le jour, à les faire travailler en commun, mais en silence.

Le second, d'abord usité en Pensylvanie, sépare absolument les condamnés les uns des autres, pendant le jour, aussi bien que pendant la nuit. On pourrait l'appeler le système de l'emprisonnement individuel. Celui-ci est en pleine exécution dans les états de New-Jersey et de Rhode-Island. Il est depuis long-temps admis dans les prisons de Glasgow, en Ecosse; et, en vertu du bill du 17 août 1839, il s'étend peu à peu à toutes les prisons d'Angleterre. Il existe depuis plus de huit ans; bien que d'une manière partielle, à Paris, dans la prison de la Roquette, où, depuis six années, il règne d'une manière générale et complète.

C'est ce dernier système que le gouvernement français s'efforce de faire adopter, y trouvant des moyens efficaces de répression envers les individus qui ont encouru la peine des travaux forcés et celle de la réclusion, et même pour les condamnés correctionnels qui ont subi un emprisonnement à différents termes.

En admettant que du système d'emprisonnement individuel on obtienne d'heureux résultats, n'imposera-t-il pas

des charges trop lourdes à la fortune publique ?

Une prison où chaque détenu habite séparément, pour y travailler et vivre pendant plusieurs années, doit coûter des sommes considérables en frais de construction. De plus, l'entretien doit être fort onéreux; car un établissement de cette espèce exige un grand nombre d'agents de surveillance, et le travail des prisonniers y est peu productif.

L'emprisonnement individuel constitue, à lui seul, une peine de felle nature, qu'on ne peut atténuer ou aggraver cette peine que par sa durée. Cela est un grave inconvénient : il est bon de frapper l'imagination du public par la vue d'une échelle de peines. C'est le système du code qui n'a fait en cela que suivre les principes perpétués par toute bonne législation répressive.

Une autre objection, la plus grave de toutes, a été soulevée, pour faire exclure l'emprisonnement individuel. On a reconnu qu'il n'améliore pas les détenus; il y a plus, il les déprave, les abrutit, et, à la longue, il les tue.

Un homme renfermé entre quatre murailles, est entièrement privé de son libre arbitre; il ne peut faire un mauvais emploi de sa volonté, il est vrai; mais il ne saurait non plus apprendre à en faire un bon usage. On ne lui enseigne point à se vaincre, puisqu'il est hors d'état de faillir. Il ne devient pas sensible à l'opinion de ses semblables, puisqu'il est seul. Pour lui, le grand mobile des progrès, l'émulation, n'existe pas. Il ne devient donc pas meilleur qu'il n'était, et il est à craindre qu'il ne devienne pire. La solitude est un état contre nature : elle irrite, elle aigrit tous les esprits qu'elle n'abat point. L'homme énergi-

que qui est soumis, finit par considérer la société comme un tyran implacable, dont il n'attend que l'occasion de se venger. La solitude a enfin pour résultat presque assuré de troubler la raison, et, au bout d'un certain temps, d'attaquer le principe même de la vie. Elle est surtout de nature à produire tous ces effets chez les peuples où les besoins de la sociabilité sont aussi prononcés que parmi nous.

Je m'appuie sur les motifs, rationnels et justes, ci-dessus énumérés, et je les crois suffisants à provoquer le rejet de l'emprisonnement cellulaire, à l'égard des réclusionnaires et des forçats, et, à plus forte raison, envers les condamnés à une détention correctionnelle. Pour peu qu'elle fût prolongée, cette sujétion claustrale deviendrait certainement une répression inhumaine et intolérable, plus propre à désespérer qu'à moraliser les patients, puisqu'elle a pour effet infaillible de les faire tomber en démence, de les exténuer, et même de les tuer.

La translation des forçats sur nos possessions du nord de l'Afrique, offrirait des dangers imminents et nombreux. Il a fallu recourir à bien des efforts, tantôt à des voies de conciliation, ordinairement inutiles, tantôt aux menaces et aux moyens d'intimidation, pour assouplir à des habitudes de discipline une poignée de déserteurs et de réfractaires, qui subissent la peine du boulet ou la peine des travaux publics dans les ateliers établis à Alger, à Philippeville et à Cherchell, et dans ceux d'Oran, de Bone et de la Calle. Si l'on y entassait encore les habitants de nos bagnes, il serait indispensable d'y déployer un imposant appareil de forces militaires; et chacun est convaincu que

nos luttes, parfois désastreuses, contre les perpétuelles prises d'armes d'Abd-el-Kader, obligent l'Etat à de continuels envois de troupes, dont il importe de réduire l'effectif au lieu de l'augmenter.

De plus, notre domination en Algérie ne peut s'affermir que par le système d'une bonne colonisation civile, s'il faut en croire les publicistes et les économistes les plus distingués : le séjour de quelques milliers de forçats, rebut du continent du royaume, y entraînerait non seulement des embarras inextricables, mais encore un germe pestilentiel de mauvaises passions et de crimes nouveaux, une profonde source de troubles et de désordres. Le surcroît de dépense, occasionné par le transport en Afrique et par la surveillance de ces hommes, pour la plupart incorrigibles, agraverait certainement les frais qu'ils coûtent aujourd'hui au département de la marine. Les moyens de coércition y étant moins actifs et moins immédiats que dans l'enceinte de nos ports de guerre, il s'en suit que les révoltes des condamnés y seraient fréquentes, difficiles à prévenir et souvent impossibles à maîtriser.

Les récentes discussions de la chambre des députés, à propos du budget de 1847 relatif aux dépenses de l'Algérie, induisent à penser qu'on a résolu d'y procéder prochainement à une colonisation purement civile, unique moyen de pacifier ce pays en le fécondant. En effet, il se rait temps de mettre en rapport ces étendues de plaines à sol vierge, où il ne faudrait qu'un peu de travail pour en extraire des récoltes immenses. Déjà, des ordonnances du roi ont organisé, dans les principales villes, des conseils supérieurs de législation et d'administration, ainsi que des

cours royales, des tribunaux civils et des justices de paix. Déjà, on se propose de créer, à Paris, un ministère spécial, chargé d'élaborer les intéressantes affaires de notre conquête et de résoudre plusieurs importantes questions qui s'y rattachent. On étudie également la question de savoir s'il est convenable de répartir ce vaste territoire en trois départements d'outre-mer, qui seraient régis et administrés à l'instar de la France continentale. Puissent de tels projets, si favorables à la consolidation et à la prospérité du nord de l'Afrique, recevoir une prompte réalisation ! Puissent-ils aussi nous indemniser des lourds tributs en argent et en soldats, qui, d'année en année, épuisent les contribuables, sans fatiguer leur libéralité !

Après une courte expérience, si toutefois on avait la fantaisie d'en courir les chances fatales, il serait aisé de se convaincre que la présence de huit mille bandits évacués des bagnes des ports de France, au milieu d'une colonie naissante, contribuerait à y neutraliser tous les éléments de pacification, à y faire avorter tous les progrès tendant au bien-être; car cette lie impure, à peine en fermentation, rendrait la colonie inhabitable : on verrait s'y multiplier les attentats contre la vie des colons et contre la sécurité de leurs propriétés.

La séquestration des forçats dans les prisons cellulaires ainsi que leur transfert sur notre territoire de l'Algérie, présentant des impossibilités, il reste un seul parti à prendre : celui d'ordonner leur exportation à la Martinique, à la Guadeloupe et à Bourbon.

A cet effet, on y établirait trois lieux d'expiation, à l'imitation du Botany-Bay (ou Sidney) de nos voisins les An-

glais. Les galériens seraient parqués dans des huttes de bois, durant la nuit. Pendant les heures de travail, ils seraient dominés par des batteries de canons et surveillés par des soldats armés : de cette manière, on maintiendrait l'ordre et l'on empêcherait toute mutinerie. Gardés à vue et traînant un boulet suspendu à une chaîne en fer qu'on rivierait à leur ceinture, les condamnés seraient contraints d'utiliser leurs bras au défrichement ou à la culture de la terre, et se trouveraient désormais dans l'impuissance de nuire. Au terme fixé pour leur libération, ils continueraient de résider et de travailler dans les régions coloniales, en qualité d'ouvriers libres ; et alors on leur répartirait un logis et un terrain susceptibles de suffire aux besoins de leur existence. La résidence des forçats libérés dans les villes du royaume y entretient un levain de perturbations, bien que la police ait l'œil ouvert sur leur conduite. D'ailleurs, la plupart d'entr'eux, soumis aux effets de la mort civile ou frappés de l'interdiction des droits civiques, civils et de famille, ne sauraient plus être d'aucune utilité pour la France qui les a déclarés indignes de participer aux avantages dévolus à ses citoyens : ils ne pourraient donc qu'y végéter dans la fange de la misère et du vice. Redevenus honnêtes, le désespoir les tuerait ; restés pervers, ils reprendraient leurs criminelles habitudes et recommenceraient leurs débordements. Dans l'une et l'autre hypothèse, leur retour vers la mère-patrie aurait de funestes conséquences.

Pénétré de la conviction la plus intime, quant à l'opportunité de ma demande, je persiste à solliciter l'expatriation, dans les trois colonies ci-dessus, des forçats qui

infestent actuellement les trois premiers ports du royaume. Je fais des vœux pour que ce mode d'exécution soit accueilli et sanctionné par les pouvoirs législatifs ; parcequ'il est conforme aux principes de l'équité et de la saine raison, relativement à la répression dûe aux criminels endurcis ; et qu'il mérite, en outre, d'être apprécié avec intérêt, sous le rapport de la question financière.

Les mesures que je propose sont empreintes d'un incontestable caractère de justice. Les grands criminels, les malfaiteurs opiniâtres se posent en ennemis de la société dans laquelle ils vivent. Cette société, outragée par les scandales, empêtrée par les malversations de quelques uns de ses indignes enfants, s'est justement attribué le droit de prononcer contr' eux un salutaire divorce, et même de les faire décheoir à l'état de servitude, soit à perpétuité, soit à terme. Dans tous les pays et à toutes les époques, en cas de guerre, un pareil droit a été reconnu aux conquérants envers leurs ennemis vaincus.

De plus, ces mesures me semblent profitables au trésor public, en allégeant les charges de ses dépenses. Dès le jour où le gouvernement, en vertu d'actes authentiques, remettrait aux colons propriétaires le contingent des forçats nécessaires à l'exploitation de leurs terres, en remplacement de leurs nègres mis en liberté, il serait raisonnable de laisser au compte desdits propriétaires les frais de la nourriture et de l'habillement des nouveaux esclaves, exploitateurs de leurs champs : au reste, ces frais peu considérables pourraient être regardés comme une minime rétribution des travaux dont ceux-ci les feraient profiter. Mais, au préalable, il serait indispensable de déterminer et

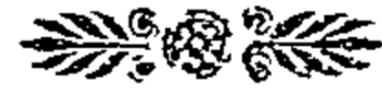
de régler, par la voie législative, la nature des droits et des devoirs à intervenir entre les maîtres et les galériens-ouvriers qui en dépendent. Pour arriver à ce résultat, il suffirait de promulguer un code spécial des lois pénales tendant à assurer la soumission des criminels expatriés par la justice du pays, et de confier l'exécution de ce code aux régiments d'infanterie de la marine, qui sont chargés de veiller à la garde et à la sûreté de nos colonies lointaines. Il faudrait encore décider que, relativement à la répression de leurs crimes et délits, les forçats-planteurs seront passibles des règles de la discipline militaire et justiciables des conseils de guerre. Enfin, il serait urgent de proclamer l'affranchissement de tous les noirs qui exploitent aujourd'hui les habitations coloniales, ces hommes n'étant devenus esclaves que par le hasard de la naissance. Il serait également rationnel de payer immédiatement aux propriétaires une indemnité proportionnée au nombre et à la force de leurs nègres affranchis par l'Etat.

Empressés à favoriser tous les progrès commandés par des sentiments de justice et d'humanité, le gouvernement de la France ne saurait tarder d'accueillir mes conclusions, en ce qui concerne une réforme dans l'application de la peine des travaux forcés, soit à perpétuité, soit à temps. Après l'adoption du moyen que j'ai l'honneur de lui soumettre, l'expiation nécessitée comme conséquence obligatoire des actes de scélérité, imposerait seule aux hommes les chaînes de l'esclavage; et les nègres, esclaves de naissance, jouiraient de la liberté dûe à tous les citoyens non coupables. A mon avis, cette bienfaisante régénération serait en parfaite harmonie avec la loi divine et avec la loi

humaine. L'une et l'autre ont pour but de rétribuer , selon leur inérite , les membres du corps social , d'encourager les êtres inoffensifs ou malheureux, en leur accordant travail et protection ; de réprimer les auteurs et les complices de crimes , en leur infligeant des châtiments sévères , et en les mettant dans l'impossibilité de tomber en récidive.

Toulon , le 30 mai 1846.

HONORÉ GARNIER ,  
*Commis principal de la marine.*



---

## MARINE.

---

### RECRUTEMENT.

#### DES MARINS DE LA FLOTTE

Par M<sup>g</sup> G<sup>e</sup> de FOUCHY, capitaine de corvette. (1).

---

Depuis l'introduction des bâtiments à vapeur dans la marine royale, il s'est formé une nouvelle classe de navigateurs sous le titre de mécaniciens et de chauffeurs ; lesquels font aujourd'hui partie du personnel de la flotte, et dont nous allons nous occuper, comme nous l'avons annoncé dans un article précédent.

Les mécaniciens, dont nous parlerons plus particulièrement, furent pris, au début de la navigation à la vapeur, parmi les mécaniciens du commerce et parmi les hommes provenant de l'industrie. La plupart en étaient les non-valaurs, et toutefois se fesaient payer fort cher les connaissances qu'ils étaient supposés avoir. A cette époque les

---

(1) Voir à page 77

machines elles-mêmes étaient dans l'enfance de l'art et à l'exception du *Sphinx* dont les machines provenaient des fabriques anglaises, les autres bâtiments à vapeur alors existants, tels que le *Pélican*, le *Souffleur*, le *Nageur*, le *Rapide*, le *Coureur*, la *Ville-du-Havre* et quelques autres de cette espèce, dont l'infériorité était patente, ne pouvaient guères faire un bon service; aussi avec des hommes peu exercés, les avaries dans les machines durent-elles être graves et se multiplier en raison de l'inexpérience des agents chargés de les conduire.

Cependant rendons justice à qui de droit; chacun faisait ce qu'il pouvait, et les bâtiments à vapeur de cette époque, malgré ces désavantages, qui rendaient le service difficile et souvent périlleux, naviguaient encore avec une certaine régularité, et nul grand sinistre de mer n'est venu signaler cette période de temps; il est vrai de dire que les officiers, qui les premiers commandèrent ces mauvais bâtiments, étaient des hommes de capacité et de dévouement; et il en fallait du dévouement à cette époque, où la navigation à vapeur était loin d'être en faveur pour résister aux contrariétés de toutes espèces qui surgissaient à chaque instant, et dont les plus pénibles n'étaient pas celles qui dépendaient de la pratique du métier, mais bien celles qui tenaient au service lui-même, car on saura que ceux qui s'en occupaient alors, étaient considérés par leurs camarades comme les *officiers-bleus* du corps, pour ne pas dire davantage. Plus tard, lorsque la navigation à vapeur eût pris une certaine consistance, que les difficultés furent vaincues en partie, les idées se modifièrent, et les officiers les mieux en réputation, ceux-là même qui avaient

fait si de ce service, ne dédaignèrent pas de solliciter les emplois de capitaines de bateaux à vapeur, et à se lancer dans la nouvelle voie ouverte à leur ambition ; dès ce moment les *officiers bleus* furent amnistiés par l'opinion et rentrèrent dans le mouvement général du service pour s'y voir oubliés, tandis que leurs collègues, les derniers venus, furent, comme au royaume du ciel, les mieux placés.

Revenons aux mécaniciens dont cette digression nous a un peu écarté. Rien alors n'assurait leur existence militaire, point de grades, point d'hiérarchie, aucun avenir d'avancement. Aujourd'hui conducteur en chef, demain rien ; un bâtiement venait-il à désarmer, ces hommes rétombaient sur le pavé, et le plus souvent sans ressources. Chacun d'eux alors avisait au parti le moins mauvais à prendre ; la plupart abandonnaient un service où l'on était si peu soucieux de leurs intérêts, et parmi ces derniers, se rencontrèrent des hommes capables d'être utiles, que la marine avait commencé à former et qu'elle perdait ainsi, faute d'une législation sur cette matière.

Un pareil état de choses ne pouvait durer, ou c'eût été à désespérer de l'avenir de la marine à vapeur ; on a senti donc la nécessité d'avoir des hommes spéciaux pour la conduite des machines et de les rattacher au service d'une manière stable et régulière, afin que leur position ne fut plus à la merci des événements, et leur carrière à la disposition de l'arbitraire.

M. de Rigny, alors ministre de la marine, auquel l'auteur de cet article, soumit un projet d'organisation sur cet objet, se hâta de nommer de Paris une commission pour l'examiner, et bientôt fut rendue l'ordonnance du 30 mai

1831, qui constitua d'abord à Toulon une compagnie de mécaniciens et de chauffeurs sous la dénomination *d'ouvriers-marins*, sauf plus tard à en créer d'autres selon le besoin dans chacun des grands ports. M. de Fouchy, alors lieutenant de vaisseau, en eût le commandement.

L'effectif de la compagnie se composait ainsi qu'il suit :  
 Un lieutenant de vaisseau, capitaine-commandant.  
 Trois lieutenants de frégate, lieutenants.  
 Trois élèves de 1<sup>re</sup> classe, sous-lieutenants.  
 Trois premiers maîtres mécaniciens, adjudants sous-officiers.

Trois maîtres, ayant le rang de sergents-majors.  
 Six seconds maîtres, dont trois de 1<sup>re</sup> classe et trois de 2<sup>e</sup> classe, ayant le rang de sergent.  
 Douze aides mécaniciens, dont six de 1<sup>re</sup> classe et six de 2<sup>e</sup> classe, ayant le rang de caporaux.

Six forgerons.  
 Un quartier-maître écrivain, fourrier.  
 Quarante marins chauffeurs, dont vingt de 1<sup>re</sup> classe et vingt de 2<sup>e</sup> classe.

Dix-huit apprentis chauffeurs.  
 Un tambour.  
 En tout quatre-vingt-dix-sept hommes.  
 La solde par an était ainsi fixée :

Les premiers maîtres à terre 1500 francs, à la mer, un supplément de 300 fr. ou 1800 fr.

Les maîtres mécaniciens à terre 1200 fr., à la mer, un supplément de 300 fr. ou 1500 fr.

Les seconds maîtres de 1<sup>re</sup> classe à terre 1000 fr., à la mer, un supplément de 200 fr. ou 1200 fr.

Les seconds maîtres de 2<sup>e</sup> classe à terre 900 fr., à la mer, un supplément de 150 fr. au 1050 fr.

Les aides mécaniciens de 1<sup>re</sup> classe à terre 800 francs, à la mer, un supplément de 100 fr. ou 900 fr.

Les aides de 2<sup>e</sup> classe à terre 700 fr., à la mer, un supplément de 100 fr. ou 800 fr.

Les forgerons à terre 600 fr., à la mer, un supplément de 200 fr. ou 800 fr.

Les chauffeurs et les apprentis-marins recevaient en outre de leur solde à l'Etat, comme matelots, des suppléments.

Le chauffeur de 1<sup>re</sup> classe 20 francs par mois.

Celui de 2<sup>e</sup> classe 15 fr. idem.

L'apprenti chauffeur 10 fr. idem.

Cette compagnie, qui éprouva des contrariétés lors de sa formation, eût bientôt atteint, malgré cela, le chiffre réglementaire de son effectif, le choix des mécaniciens sans être brillant, fut généralement bon ; on eût des praticiens, et ces hommes plus tard rendirent de bons services, lors des nouvelles organisations, pour former à la pratique des machines, une jeunesse plus éclairée théoriquement parlant, mais à laquelle il manquait de l'expérience ; il en est toutefois parmi ces anciens mécaniciens quelques uns qui se placèrent hors ligne, devinrent officiers de mariné et quelques autres sont encore considérés aujourd'hui comme des maîtres très capables. Les chauffeurs étaient pris généralement parmi les hommes du recrutement, où recherchait volontiers ceux qui étaient ouvriers en fer ; mais ce n'était pas une condition *sine quâ non*, car le plus souvent on donnait la préférence à l'homme fort et de bonne vo-

lonté sur l'ouvrier d'une constitution faible ou d'un esprit récalcitrant.

La compagnie exista ainsi jusqu'au 31 mai 1840, qu'elle fut absorbée dans le corps des mécaniciens et chauffeurs qui fut créé à cette époque.

Pendant sa période d'activité qui n'a pas duré moins de neuf ans, elle eût à lutter contre différents systèmes d'organisation, qu'on cherchait à faire prévaloir aux dépens du principe militaire sur lequel elle était assise; ainsi des essais comparatifs furent ordonnés à bord des bâtiments à vapeur, entre les *mécaniciens organisés* ou militaires, et les *mécaniciens non organisés* ou civils. La question fut plusieurs fois débattue devant des commissions *ad hoc*, qui avaient sous les yeux les rapports des capitaines des bâtiments où les essais avaient eu lieu, et chaque fois le principe militaire si vivement attaqué, sortit victorieusement de la lutte.

Il ne pouvait pas en être autrement, si l'on considère les inconvénients attachés au mode d'organisation civile, lequel ne peut offrir aucune garantie d'ordre et de stabilité; puisque l'individu est toujours maître de disposer de lui, attendu que l'engagement qui paraît le lier au service, n'est que temporaire, qu'il peut le rompre au moindre désagrément qu'il éprouve, soit dans la navigation, soit de la part des autorités du bord, la loi militaire restant impuissante devant ces écarts de service, obligé qu'on est, si l'on veut punir l'homme qui manque ainsi à son devoir, de recourir à l'action des tribunaux civils qui pourront condamner le délinquant à quelques dommages et intérêts, voilà tout, et encore faut-il qu'on retrouve l'individu, une fois parti,

et qu'il ait les moyens de les payer. Alors, point de sécurité pour le service; aussi vit-on à cette époque, des détachements entiers d'ouvriers civils abandonnant leur poste, parce que le navire allait ou trop loin ou dans des parages contagionés; être forcé de les remplacer par des mécaniciens militaires; heureux d'avoir ainsi sous la main une ressource en hommes toujours prêts à agir autant par conscience que par devoir.

Néanmoins la compagnie d'ouvriers marins de Toulon, malgré son activité, ne pouvait plus, attendu sa faiblesse numérique, suffire aux besoins du service qui étaient incessants, le nombre des bâtiments à vapeur ayant plus que quadriplié depuis sa création; il devenait donc urgent où de l'augmenter ou de créer d'autres compagnies dans les ports du Nord, selon le vœu de l'ordonnance.

Le ministère mis en demeure de répondre sur cet état de choses, nomma une commission présidée par M. le commandant supérieur des bâtiments à vapeur, laquelle eût mission d'examiner de nouveau la question importante de l'organisation définitive des mécaniciens et des chauffeurs; d'où il résulta l'ordonnance royale du 20 mai 1840 qui consacra une dernière fois le principe militaire, en créant un corps de mécaniciens et de chauffeurs.

Ce corps désigné sous le titre d'ouvriers mécaniciens et d'ouvriers chauffeurs, fut établi sur des bases larges et rationnelles. Son effectif d'abord fixé pour vingt-cinq bâtiments à vapeur armés, au 1<sup>er</sup> mai 1840, à 390 hommes pour une compagnie, dont 30 maîtres mécaniciens de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>e</sup> classe, 30 seconds maîtres idem, 60 aides idem et 270 chauffeurs, dont 90 de 1<sup>re</sup> classe et 180 de

seconde, fut ensuite augmenté par la création d'une seconde compagnie, composée comme il suit : 22 maîtres mécaniciens de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, 22 seconds maîtres idem, 44 aides idem et 446 chauffeurs, dont 149 de 1<sup>re</sup> classe et 297 de seconde, ce qui éleva l'effectif total du corps à 924 individus, dont 208 mécaniciens et 716 chauffeurs. Chaque compagnie fut pourvue en outre d'un sergent-major et d'un fourrier pour la tenue des écritures. Le tarif de la solde fut également augmenté; le maître mécanicien de 1<sup>re</sup> classe eût par an, à la mer, 2100 fr., celui de 2<sup>e</sup> classe 1800 fr., le second maître de 1<sup>re</sup> classe 1500 fr., celui de 2<sup>e</sup> classe 1200 fr., l'aide mécanicien de 1<sup>re</sup> classe 1020 fr., celui de 2<sup>e</sup> classe 840 fr. Enfin les chauffeurs, ceux de 1<sup>re</sup> classe eurent 640 fr., et ceux de 2<sup>e</sup> classe 540 fr. Les maîtres de 1<sup>re</sup> classe avaient le rang des premiers maîtres des équipages de ligne ou d'adjudants sous-officiers; ceux de 2<sup>e</sup> classe, celui des maîtres de profession ou de sergents-majors; les seconds maîtres mécaniciens, celui de seconds maîtres ou sergents; les aides, celui de quartiers-maîtres ou de caporaux; enfin les chauffeurs de 1<sup>re</sup> classe, celui de gabiers ou de canonniers; les chauffeurs de 2<sup>e</sup> classe, celui de matelots.

Le corps recueillit dans son sein, non seulement les mécaniciens et les chauffeurs de la compagnie d'ouvriers marins, mais encore tous les mécaniciens civils qui avaient fait leurs preuves à bord des bâtiments de l'Etat, et ensuite les meilleurs ouvriers en fer qui se sentaient du goût pour la navigation et qui déjà, dans les ateliers des machines, s'étaient fait remarquer par leur aptitude. Le corps prit donc tout d'abord une certaine consistance qui lui permit

de pourvoir immédiatement à tous les besoins du service.

Alors disparut cette rivalité fâcheuse qui existait entre les ouvriers civils et les ouvriers militaires, il n'y eût plus à bord des bâtiments que des mécaniciens et des chauffeurs organisés militairement. Dès ce moment, il y eût unité et force dans le service, et les intérêts des hommes furent sauvegardés. Encore quelques efforts pour applanir les difficultés de détails et le temps nécessaire pour apporter les modifications indiquées par l'expérience, la nouvelle institution ainsi fortement constituée pouvait assurer l'avenir de la marine à vapeur.

Mais à peine quelques années étaient écoulées que de nouveaux projets d'organisation surgirent; des faits déjà jugés, furent reproduits sous d'autres formes; le corps comptait à peine cinq ans d'existence; il avait trop vécu; on se mit à l'œuvre croyant faire mieux, mais c'est le cas de dire ici, le mieux est quelques fois l'ennemi du bien, car la nouvelle ordonnance, celle du 28 novembre 1845, en supprimant le corps des mécaniciens, pour laisser chaque compagnie s'administrer séparément, après avoir elles-mêmes subi d'importantes modifications, est venue remettre tout en question au point de vue organique et militaire.

Cette novation, dont rien ne faisait sentir l'utilité, est fâcheuse en ce qu'elle affaiblit le principe militaire tout en semblant vouloir le respecter, et qu'elle rompt l'unité d'action qui en faisait la force. Les compagnies livrées à elles-mêmes, n'ayant plus une pensée mère pour les diriger vers le but qu'on doit toujours se proposer, le bien général du service, agissant chacune d'elles dans un intérêt privé, le service en souffrira et plus encore l'intérêt

particulier des mécaniciens et chauffeurs. Car ces derniers y perdront toute garantie d'avenir, puisque personne ne sera plus là pour conserver la tradition de leurs services, les faire valoir au besoin, et que l'institution elle-même ne sera plus assez forte pour les protéger à bord des bâtiments contre le caprice ou l'arbitraire qu'on y rencontre malheureusement trop souvent, en l'absence d'un nouveau code pénal, dont le besoin se fait chaque jour sentir, et que le bon sens et la justice réclament depuis si long-temps.

L'ordonnance actuelle a cru dédommager les mécaniciens, en leur allouant une solde plus forte, et attirer à son service un plus grand nombre d'hommes instruits et capables; cette question d'argent a été mal comprise, et il n'y avait aucune nécessité d'exagérer la solde comme on l'a fait et dont voici le relevé :

Un mécanicien en chef, à la mer et par an . . . . .	3,600 fr.
1 <sup>er</sup> maître mécanicien de 1 <sup>re</sup> classe, à la mer et par an.	3,000
idem                   de 2 <sup>e</sup> classe                   idem                   2,700	
idem                   de 3 <sup>e</sup> classe                   idem                   2,400	
Maitre mécanicien de 1 <sup>re</sup> classe                   idem                   1,800	
idem                   de 2 <sup>e</sup> classe                   idem                   1,620	
idem                   de 3 <sup>e</sup> classe                   idem                   1,400	
Contre-maître mécan. de 1 <sup>re</sup> classe                   idem                   1,200	
idem                   de 2 <sup>e</sup> classe                   idem                   1,080	
idem                   de 3 <sup>e</sup> classe                   idem                   960	
Ouvriers mécaniciens de 1 <sup>re</sup> classe                   idem                   720	
idem                   de 2 <sup>e</sup> classe                   idem                   648	

L'ordonnance de 1840 s'était montrée assez généreuse à cet égard; il fallait rester dans les limites qu'elle avait posées, sous peine d'éveiller les susceptibilités des maîtres et officiers mariniers des autres professions, dont le mérite n'est point, comparativement à celui les mécaniciens, aussi inférieur pour donner lieu à la différence de solde qui

existe entr'eux; nous oserons dire plus, c'est que parmi les maîtres employés sur les vaisseaux de la flotte, il y a des hommes très-capables et dont l'utilité à bord est incontestable, qu'alors il serait difficile, si l'on veut être impartial d'accorder la suprématie plutôt aux uns qu'aux autres, d'autant mieux que pour le moment, des mécaniciens, à quelques exceptions près, ne sont en définitive que les conducteurs de machines plus ou moins bons, et qu'il n'y avait pas pénurie pour s'en procurer.

Cette mesure est donc non seulement blessante pour les sous-officiers de la flotte; mais elle est impolitique pour les intérêts du service, parce qu'elle a constitué à bord des bâtiments à vapeur, des individus plus payés que leurs chefs naturels, et qu'en marine surtout, comme partout ailleurs, la solde généralement constitue le grade, et que la considération est presque toujours en raison directe de la position matérielle de l'individu. Or, en donnant aux mécaniciens un levier doré pour mettre les machines en mouvement, on s'est montré prodigue, car beaucoup parmi eux seront tentés de se croire des phénix en mécanique. Cette fièvre de vanité est excusable sans doute; mais ce serait fâcheux toutefois, si elle devait les rendre moins soumis et moins empressés à remplir leurs devoirs; on a cru bien faire, on s'est trompé, car bon nombre de mécaniciens, les jeunes gens particulièrement, eussent préféré, en échange, plus de considération à bord, et que le nouvel uniforme qu'on leur a donné ne fut pas venu leur enlever le prestige du grade.

En effet, dans un corps militaire fortement constitué, toutes les parties doivent être en corrélation parfaite en-

tr'elles. Or, depuis long-temps il est reconnu que les insignes des sous-officiers des troupes de terre et de mer, sont des galons en or ou en soie qui se portent sur les bras, et l'épaulette pour l'adjudant sous-officier; ces insignes militaires ne peuvent jamais être confondus avec d'autres insignes appartenant au civil; tandis que le nouvel uniforme des mécaniciens, dont le collet de l'habit ou du paltot est aujourd'hui affublé de galons plus ou moins larges, ne représente rien qui puisse attirer le respect des subordonnés, et ceux-ci auront de la peine à reconnaître un chef du même grade dans un individu galonné comme un musicien de la marine; aussi les loustics du bord disent-ils qu'on a ainsi décoré les mécaniciens parceque les machines sont des instruments qui ont besoin d'être maintenus en harmonie pour bien marcher.

Abstraction faite de toute plaisanterie, voyons les mécaniciens à terre en contact avec les sous-officiers de l'armée, et qu'un service commun ait lieu, comme cela s'est déjà vu, il y aura confusion et désordre; nous savons bien qu'autrefois toute la marine était galonnée, et les choses n'en allaient pas plus mal; mais puisqu'aujourd'hui à tort ou à raison on se modèle en tout sur l'armée de terre, quoique les deux services soient bien différents et qu'il serait peut-être mieux que chacun restât dans sa spécialité, il faut être conséquent avec soi-même, et nous n'hésitons pas à le dire : on sera forcé, dans l'intérêt même du service, de rendre aux mécaniciens les insignes qu'ils portaient dans le corps, avant la promulgation de la nouvelle ordonnance; et une semblable anomalie n'aurait pas eu lieu, si en marine on se préoccupait davantage de l'amour-propre des hommes.

Une autre erreur de cette ordonnance, c'est d'avoir supprimé le grade d'aide mécanicien ou de caporal, ce qui revient à bord à celui de contre-maître, pour le remplacer par celui de contre-maître avec le grade de sergent à terre ou celui de second maître à bord, en supprimant ce premier échelon, on n'a plus laissé aux jeunes gens qui abordent la carrière des machines le temps nécessaire pour s'y essayer avec fruit, ni pour obtenir d'eux une garantie suffisante pour l'avenir; car d'un seul jet et au bout de trois mois à peine d'embarquement, et après un examen assez insignifiant, on les constitue contre-maîtres mécaniciens avec une forte paye et le rang de seconds-maîtres dans la flotte, c'est-à-dire marchant de pair avec un sous-officier, quelques fois du double de leur âge, et qui pour arriver là, a passé douze à quinze années de son existence au service, et dont le mérite est éprouvé depuis long-temps à la mer. Y avait-il nécessité? ou voulait-on attirer par l'appât de l'argent et des honneurs un plus grand nombre de sujets pourvus d'instruction? mais on n'en manquait pas; les élèves des écoles des arts et métiers, les élèves de maistrance et les ouvriers des ateliers des ports et de l'industrie abondaient aux examens; le seul embarras qu'ait eu l'ancienne organisation était de faire un choix parmi eux, croit-on que les jeunes gens aujourd'hui ont plus d'intelligence et qu'ils puissent avoir d'un coup l'expérience et l'aplomb nécessaires pour commander aux hommes! La mesure est donc inhérente avec les principes d'équité et d'économie.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur cette ordonnance, en ce qui touche son mode d'administration,

de comptabilité, sur la solde et l'habillement et sur le service des compagnies ; mais ce n'est pas là le but que nous nous nous sommes proposé ; nous y reviendrons peut-être un jour ; mais pour le moment nous n'avons qu'à nous occuper du recrutement.

Le recrutement a lieu pour les mécaniciens par la voie des examens, et pour les chauffeurs au moyen des engagés volontaires, et par les hommes du recrutement provenant des équipages de ligne, avec les conditions pour les uns et les autres : les premiers, de produire un certificat d'ouvrier de première classe, et pour les derniers, d'être ouvriers d'une des trois professions suivantes : mécanicien, forgeron ou chaudronnier. Nous allons examiner si ces conditions sont en rapport avec la situation des choses, et enfin si elles sont toujours praticables.

L'ancienne ordonnance voulait que le candidat au grade d'aide mécanicien produisit un certificat d'ouvrier en métaux de seconde classe ; mais pour faciliter le concours aux chauffeurs du corps, on se contentait d'un certificat de troisième classe ; maintenant la nouvelle ordonnance demande aux candidats quels qu'ils soient, des certificats d'ouvriers de première classe ; il est vrai qu'ils concourent aujourd'hui pour un grade supérieur qui est celui de contre-maître mécanicien, et qu'on a pu se montrer plus exigeant ; mais les difficultés restent les mêmes, et si déjà on avait de la peine à trouver des sujets qui fussent vraiment ouvriers de deuxième classe, que sera-ce donc, lorsqu'il faudra qu'ils possèdent une classe supérieure ? Aussi cette année dès le début des examens, on a été obligé d'abaisser d'un degré cette condition, et malgré cela les candidats sont ra-

res. Ce qu'il y a surtout de plus fâcheux, c'est que ce sont précisément les jeunes gens qui offraient le plus d'espérance à la marine à vapeur, qui en sont les premières victimes. Nous voulons parler des élèves des écoles ; ces jeunes gens à leur sortie, ne peuvent à coup sûr prétendre au titre d'ouvrier de première classe, dans les ports ; car malgré le soin que l'on apporte à leur instruction, le temps leur a manqué pour acquérir une qualification qui n'appartient qu'à des hommes faits et depuis long-temps exercés dans les ateliers. Cependant le gouvernement continue à envoyer chaque année dans la marine à vapeur un certain nombre de ces jeunes gens, qu'on embarque comme élèves mécaniciens à l'essai, en attendant qu'ils puissent passer l'examen de contrô-maître. Or, comment concilier leur position avec le vœu de l'ordonnance ? On a donc tort d'élever le degré de capacité d'ouvrier, hors des proportions possibles, puisque forcément, on sera contraint de l'abaisser pour ne pas perdre des sujets d'espérance et d'instruction. Ce que nous disons ici s'applique aussi en partie aux candidats sortant des ateliers des ports ou de l'industrie qui se trouvent pour la plupart repoussés par cette exigence. Enfin les chauffeurs, eux-mêmes, à qui l'Etat doit plus particulièrement de l'encouragement, puisqu'ils lui appartiennent directement, se trouvent par le fait presque tous exclus du concours, et cependant parmi eux, il y en a, qui depuis plusieurs années remplissent à bord les fonctions de mécaniciens et dont la capacité pratique ne laisse rien à désirer ; c'est ainsi qu'en exagérant les choses, on fait mal.

Pour compléter ce que nous avons à dire sur l'organi-

sation des mécaniciens seulement, nous parlerons du mécanicien en chef, ensuite nous passerons à celle des chauffeurs.

Le mécanicien en chef, dans la nouvelle organisation, est un individu à part, qui n'appartient point au corps royal de la marine, quoiqu'on lui attribue le rang de lieutenant de vaisseau, et qui n'appartient pas non plus au corps du génie maritime, malgré qu'en plusieurs circonstances son service s'y rattache; c'est pour ainsi dire un *officier bleu* pour les uns, et pour les autres un *adjoint au génie*; de telle sorte qu'en définitive, il n'est rien; ou plutôt c'est un non sens dans l'ordonnance, auquel on attacheraît fort peu de valeur, si cette idée malencontreuse n'avait entraîné la suppression des dispositions bienveillantes de l'ancienne ordonnance, qui permettaient, comme dans tous les corps militaires, aux sous-officiers de devenir officiers, et dans le cas qui nous occupe, aux maîtres mécaniciens de devenir enseignes de vaisseau, comme cela a lieu dans les équipages de ligne. Ainsi en échange d'une disposition sage et conforme aux institutions qui régissent le pays, on offre à la légitime ambition des mécaniciens, un horizon borné, une carrière sans avenir, un terme où toute émulation s'arrête.

Ce n'est pas ainsi qu'on avait conçu d'abord la pensée de créer un chef mécanicien. Ce grade devenait nécessaire, dans l'hypothèse rationnelle d'améliorer la position des mécaniciens; mais on se gardait bien de lui assigner un rang aussi élevé. Le chef mécanicien dans le projet qui fut soumis au ministre antérieurement à l'ordonnance, eût été seulement l'intermédiaire entre l'officier de vaisseau et la

maistrance, avec l'assimilation de *garde du génie* à terre, et la retraite du grade immédiatement supérieur. Cette combinaison récompensait suffisamment les mécaniciens pourvus de capacité, mais peu ambitieux, et laissait toutefois à ceux d'une imagination plus vive et dont le mérite était bien reconnu, la faculté d'arriver au grade d'officier de vaisseau; on a craint peut-être dans la nouvelle organisation d'ouvrir une porte trop grande aux ambitions et d'encombrer ainsi le cadre des officiers de vaisseau; c'est une erreur; pour la plupart des mécaniciens, le grade de chef mécanicien leur suffisait, quelques autres, comme nous venons de le dire, seraient devenus officiers; mais le nombre en eût été bien restreint, si nous en jugeons par ce qu'il y a eu lieu depuis quinze ans que des compagnies de mécaniciens existent; deux sujets seulement ont pu franchir la barrière de cet avancement. La légalité était respectée et toute ambition honorable pouvait se faire jour.

Maintenant que nous voilà arrivé à la question des chauffeurs, voyons ce qui s'y rapporte sous le rapport du recrutement.

L'ordonnance actuelle a constitué des ouvriers chauffeurs au lieu de simples chauffeurs; c'est-à-dire qu'aujourd'hui, nul ne peut être admis dans les compagnies, s'il n'est ouvrier d'une des trois professions de forgeron, de mécanicien, ou de chaudronnier, et à cet effet il doit produire un certificat de capacité comme ouvrier. Cette condition qui paraît bonne en théorie, est peu applicable dans la pratique; car quel est l'ouvrier de bonne conduite et capable, qui voudra quitter son atelier, où il y est considéré et bien payé, et de plus, libre de sa personne, pour

venir se courber à bord des bâtimens de guerre sous le joug de la discipline militaire, et remplacer une vie paisible à terre par les tribulations de la vie maritime, en contrariant un lien qui l'assujettit au service pendant sept ans. L'homme d'ordre, de conduite, enfin le bon ouvrier, ne se présentera pas à moins de circonstances particulières, et l'on n'aura pour se recruter que les non valeurs des ateliers où des individus qui par leurs dérèglements en sont la honte.

L'ordonnance de 1840 était plus sage; elle prescrivait bien de prendre les chauffeurs, de préférence, parmi les ouvriers en métaux, mais elle n'en faisait pas une condition absolue.

En effet, on se préoccupe trop de la qualité d'ouvrier pour faire un chauffeur. Qu'est-ce en définitive qu'un chauffeur à bord des bâtimens de l'Etat? Un homme qui jette du charbon dans les fourneaux avec plus ou moins d'adresse, et qui sache gouverner les feux de manière à produire le plus de vapeur, en brûlant le moins de charbon possible. Que faut-il pour cela? de l'intelligence et de l'habitude! Mais cette habitude ne s'acquiert que par la pratique et ne peut appartenir qu'à des hommes spéciaux, c'est-à-dire qui en font leur métier, et qui par conséquent tout en chauffant avec activité, sauront ménager les chaudières. Il n'est donc pas nécessaire, comme on le voit, d'être ouvrier pour être bon chauffeur; d'ailleurs si l'homme est intelligent, comme nous le supposons, il sera bientôt en état de rendre des services à bord, pour le montage et le démontage des pièces de la machine et deviendra par la suite un ouvrier utile. C'est ce qui est arrivé aux hommes

de la compagnie d'ouvriers-marins qui au bout de quelques temps d'embarquement, de paysans qu'ils étaient la plupart quand ils entrèrent au service, en sortirent chauffeurs habiles.

Aussi le recrutement du corps des mécaniciens, s'opérait avec facilité et les sujets abondaient; tandis qu'aujourd'hui le recrutement des compagnies est arrêté par cette circonstance, et l'on sera probablement obligé, si l'on veut les maintenir à leur effectif réglementaire, de prendre une mesure d'urgence, ou de revenir au projet qui déjà avait été proposé avant la suppression du corps des mécaniciens, qui était de prélever directement sur le contingent annuel de l'armée, un certain nombre d'hommes qui fussent ouvriers en métaux, qui seraient versés tous les ans dans les compagnies de chauffeurs, comme cela a lieu pour les compagnies d'ouvriers d'état de l'artillerie; on avait été même plus loin, on voulait former aussi une compagnie spéciale et sédentaire d'ouvriers chauffeurs, pris ainsi que nous venons de le dire parmi les hommes du recrutement; cette compagnie annexée au corps, devait fournir des ouvriers qui auraient été employés dans les ateliers du port, et plus particulièrement aux réparations des machines à vapeur et aux ouvrages qui s'y rapportent. Ces hommes n'étaient point destinés à embarquer, cependant si parmi eux, il s'en était trouvé qui vouluissent suivre la carrière plus active de la mer, ils passaient dans les compagnies navigantes de chauffeurs en suivraient les chancés et pouvaient devenir ainsi mécaniciens.

L'ordonnance de 1845 a fait aussi revivre une ques-

tion que déjà l'expérience avait condamnée ; c'est le mélange à bord des bâtiments de l'Etat des chauffeurs non organisés ou des matelots avec des chauffeurs organisés militairement ; ce mode est vicieux, et présente une foule d'inconvénients, sur lesquels nous ne reviendrons pas d'une manière explicite pour ne pas renouveler la discussion, et qui avait fait abandonner ce système ; nous nous contenterons de rappeler parmi ces inconvénients ceux qui ont paru les plus nuisibles.

D'abord, pour parler de ce qui existe aujourd'hui, les chauffeurs en pied ou les ouvriers chauffeurs actuels, depuis que les matelots concourent avec eux au même travail, se croient des êtres bien supérieurs à leurs compagnons et d'une plus grande intelligence, ce qui peut être vrai jusqu'à un certain point, et ce qui ne serait pas un mal, s'ils faisaient tourner cette intelligence et cette présumée supériorité au profit de la machine; mais souvent le contraire arrive, car avec le titre d'ouvriers ils croient la besogne du chauffage au-dessous d'eux et en laissent la plus forte charge aux soins des matelots; ceux-ci qui, pour la plupart, répugnent à faire ce nouveau métier, qui n'est pas dans leurs habitudes, se dégoûtent et s'en vont, ou si on les force à rester, ils servent mal et brûlent les chaudières. On a déjà vu à bord l'autorité se montrer sévère pour forcer les matelots à chauffer et être obligée de les y appeler à tour de rôle; qu'attendre de bon d'un service pareil, quand on voit ceux dont c'est le devoir principal y mettre de la négligence, et les autres agir comme contraints et forcés.

Ici se présente une question de légalité qu'il est utile d'aborder.

Peut-on forcer les matelots du bord à chauffer? Nous n'hésitons pas à répondre oui, si ces matelots proviennent du recrutement de l'armée, parce qu'appelés à servir partout où l'Etat en a besoin, ils ont envers lui une dette à payer, qui est de servir sept ans, n'importe dans quelles positions, n'importe dans quel service que ce soit, dans la marine ou ailleurs. Mais pour le matelot des classes, c'est bien différent! Il a lui aussi contracté une dette envers l'Etat, lorsqu'il a été inscrit sur les matricules de son quartier, qui est de marcher quand l'Etat en a besoin; mais à une condition absolue, c'est de servir dans sa profession, qui est celle de matelot et non comme chauffeur. L'attacher malgré lui à la machine, c'est le priver d'exercer le métier pour lequel il a engagé sa vie entière, le détourner de sa véritable profession, c'est compromettre son existence à venir; car s'il en perd les habitudes, que deviendra-t-il une fois dehors du service, repoussé par le commerce qui ne voudra plus de lui pour matelot, l'industrie voudra-t-elle l'employer comme chauffeur; on ne peut donc obliger les matelots des classes à chauffer sans méconnaître leurs intérêts, et les y contraindre n'est-ce pas un déni de justice. Car il existe entre le matelot et l'Etat un pacte solennel, véritable contrat synallagmatique, par lequel l'une des parties consent à servir l'autre, toutes les fois qu'elle aura besoin d'elle, à la condition expresse que les avantages attachés à sa profession lui seront garantis. Mais si cette garantie est violée et qu'il en résulte un refus de service de la part de celui qui est lesé, quels sont les juges dans un tribunal maritime qui oseront prendre la responsabilité d'une condamnation? On voit donc que

la mesure que nous discutons est mauvaise, et nous dirons plus elle est désavantageuse à l'Etat, parce que d'une part elle tend à appauvrir les ressources de l'inscription maritime, et qu'elle enlève à la flotte des matelots qui lui sont utiles.

On a beau vouloir tout confondre aujourd'hui, passer le niveau sur les conditions, les hommes sont toujours les mêmes, les distinctions les flattent et les relèvent, l'ouvrier chauffeur se croira quelque chose dans sa machine, s'il en est chargé exclusivement, c'est une spécialité à laquelle il apportera tous ses soins, parce que c'est devenu pour lui une question d'amour-propre. Le matelot, dans la hune, sera gabier et s'en glorifiera, donnez-lui des soldats pour l'aider, il se croira déchu.

Pour nous résumer, le recrutement des mécaniciens et particulièrement des chauffeurs tel qu'il existe, est devenu presqu'impossible, à moins de modifications importantes. L'ancienne organisation avait sans doute besoin qu'on la retouchât; mais il était inutile d'en renverser les bases; on pouvait les élargir, révoir quelques parties qui peut-être en avaient besoin, voilà tout; ces changements du reste avaient été indiqués dans un projet qui fut envoyé à Paris par le commandant supérieur des bâtiments à vapeur; ce projet renfermait toutes les améliorations nécessaires à l'institution, qui pour se développer avec succès, n'avait besoin que de la consécration du temps; tandis qu'aujourd'hui, comme nous l'avons dit, tout a été remis en question, et l'on a remplacé une œuvre pleine de vitalité, par une œuvre sans consistance.

Pour remédier à cet état de choses; il faut relier de nouveau entre elles les compagnies dans une communauté d'in-

térêts, n'avoir à bord qu'une seule espèce de chauffeurs; les prendre dans le contingent de l'armée, en donnant la préférence aux ouvriers en métaux, sans exclure toutefois ceux qui ne l'étant pas ont des dispositions pour le métier; rétablir le grade d'aide-mécanicien, ou créer celui d'élève; abaisser pour les candidats aux examens les conditions de capacité comme ouvrier; éléver celles du mérite à la mer, en exigeant réellement trois mois de navigation; et ne pas se contenter de 3 mois d'embarquement; il faut aussi que l'aide-mécanicien ou le contre-maître ne puisse devenir maître mécanicien, qu'autant qu'il sera de première classe dans son grade; ramener la solde à ses véritables proportions, en la balançant avec plus d'équité entre le service à terre dans les ateliers et le service à la mer; donner au mécanicien en chef la position que nous avons indiqué; rouvrir pour les mécaniciens l'avancement au grade d'enseigne de vaisseau; leur rendre aussi les insignes militaires qu'ils avaient, et aux chauffeurs leur costume, parce que selon nous, si le costume ne fait pas l'homme, il contribue à lui donner de la confiance; et tel qui marche courbé sous la blouse du paysan, relevera la tête sous l'habit militaire; un chauffeur vêtu en matelot ne voudra pas croire qu'il est ouvrier mécanicien et perdra de sa valeur; enfin pour terminer, qui veut la fin, veut les moyens, et puisqu'on exige que les mécaniciens passent des examens, il faut leur donner le temps et la faculté d'acquérir les connaissances théoriques dont ils ont besoin. Il faut que chacun embarque à son tour, qu'on nevoie pas des mécaniciens inféodés aux navires, parceque chacun d'eux a besoin de rester à terre, autant dans l'intérêt de sa santé,

que pour s'instruire. Ensuite pour compléter la mesure, il est indispensable d'organiser dans les ports une école spéciale pour des mécaniciens, et avoir à leur disposition une corvette à vapeur d'instruction, appropriée à leur service bien entendu, comme cela a lieu pour les élèves de marine, ou les compagnies de mousses.

Alors seulement, on pourra compter sur de bons résultats, non seulement pour la composition du personnel des mécaniciens et des chauffeurs, mais encore fonder sur des bases solides la marine à vapeur, parceque les bons mécaniciens font des bonnes machines, qu'avec les uns et les autres on marche vite et bien, qu'il y a sûreté et économie, toutes choses, qui selon nous, sont de véritables progrès en navigation à vapeur et qui doivent consolider son existence.

---

#### ERRATA.

Deux erreurs s'étant glissées dans l'impression de cet article, nous les rectifions de la manière suivante : page 215, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes, commençant par ces mots : « Ce qui revient à bord au grade de contre-maître, pour le remplacer par celui de contre-maître ; lisez : *Ce qui revient à bord à celui de quartier-maître pour le remplacer par celui de contre-maître.* » L'autre erreur est à la même page, lignes 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup>, commençant par ces mots : « La mesure est donc inhérente avec les principes d'équité et d'économie, lisez : *La mesure est donc incohérente avec les principes d'équité et d'économie.* »

# ÉTUDE SUR L'INSURRECTION DU DAHRA,

Par Charles RICHARD, capitaine du génie,

## CHIEF DU BUREAU ARABE D'ORLÉANVILLE.

(Compte rendu par M. Roche.)

Cet ouvrage dédié par l'auteur au général Gavagnac, a pour but de faire connaître les mœurs, l'esprit et les sentiments des populations qui habitent l'Algérie, et les causes permanentes et accidentelles qui se rattachent au caractère et au fanatisme religieux de ces peuples, et qui ont amené en 1840 et 46 la terrible insurrection du Dahra, qui n'a pu être étouffée que dans des flots de sang.

L'auteur dans son avant-propos fait observer à ses lecteurs que si nous avons fait la conquête matérielle du territoire de l'Algérie, nous en commençons à peine la conquête morale qui peut durer des siècles, lorsque le peuple conquérant est chrétien et le peuple conquis musulman. Il rend justice à la bravoure des Arabes de l'Algérie, mais il

reconnait combien la dégradation morale est profonde et confond toutes les idées généralement reçues.

Son ouvrage est divisé en trois parties, la première retrace l'historique de l'apparition de Bou-Maza, ce prétendu envoyé de Dieu sous le nom de Sidi-Mohamed Ben Abdallah, de ses intrigues, des hostilités et des trahisons qu'il a suscitées, des progrès de l'insurrection provoquée par ses agents, de concert avec Abd-el-Kader. Cet homme qui n'était qu'un simple derviche venu on ne sait d'où, vivait depuis quelque temps au milieu des Cheurfa, chez une vieille femme veuve qui l'avait accueilli par pitié. Il avait une chèvre qui partageait sa solitude et ses repas et qui exécutait à ses ordres quelques tours d'adresse qui paraissaient surnaturels aux grossiers Kabyles qui en étaient témoins ; c'est ce qui lui valut le surnom de *Bou-Maza* qui signifie le père de la chèvre. Cet homme fanatique et audacieux quitta sa demeure en annonçant qu'il était l'envoyé de Dieu ; il alla trouver en cette qualité dans la tribu des Souhalia un homme simple et crédule dans les traditions arabes et les saintes écritures. Cet homme nommé Hadj-Hamet-el-Jounsi, le crut sur sa parole envoyé de Dieu pour exterminer les infidèles ; et pour seconder ses desseins, il réunit dans un grand festin un grand nombre de convives auxquels Bou-Maza s'annonça comme l'envoyé de Dieu pour exterminer les Français, il assura qu'il était sûr de la victoire, que la poudre ne pouvait rien contre lui, que tous les vrais croyants qui l'aideraient dans sa mission divine, jouiraient du même privilége, que les temps étaient venus où tous les bons musulmans devaient faire cause commune pour l'extermination des infidèles. Il les invitait tous à te-

nir leurs armes prêtes et à se préparer par le jeûne et la prière à la grande œuvre qu'ils allaient entreprendre. Il leur promettait le pillage d'Orléanville, de Ténez, de toutes les richesses des chrétiens et de tous ceux qui les avaient servi. Il assurait que les portes du ciel étaient ouvertes pour tous ceux qui périraient dans la lutte. En résumé il promettait l'invulnérabilité aux croyants irréprochables, les joies de l'autre monde à ceux qui moins purs ne jouiraient pas de cette précieuse qualité, et mourraient dans les combats, enfin les richesses de ce monde à tous ceux qui leur survivraient. Ces trois promesses faites d'un ton d'inspiré produisirent une très-grande sensation sur les gens grossiers et superstitieux auxquels elles s'adressaient ; de toutes parts on accourut pour voir le mystérieux inconnu dont on disait tant de choses merveilleuses ; la foule des visiteurs arrondit la bourse du derviche qui put alors acheter des bœufs et donner des festins religieux où se pressait une foule immense. Les cadeaux lui arrivèrent de toutes parts, ainsi que l'argent, les chevaux, les armes et les munitions de guerre. Il s'ériga alors en sultan ou chérif. Il organisa ses sérails et ses troupes dont tous les bandits de l'Afrique vinrent grossir le nombre, en s'inscrivant sous les drapeaux du chérif, qui leur promettait le pardon de leurs crimes. Pour comble de bonheur, non seulement les voleurs vinrent à lui, mais encore les objets volés. Il lui fallait un miracle pour assurer le dévouement de ses partisans ; ce miracle eut lieu ; un Kabyle à l'aspect rude et déterminé demanda à lui parler ; on le laisse pénétrer jusqu'à lui, cet homme détache un pistolet de sa ceinture et lui dit d'un ton brusque : tu te dis envoyé de

Dieu pour chasser les chrétiens du pays , si tu mens il faut que ton mensonge soit puni , afin que les bons musulmans ne te suivent pas dans une entreprise insensée ; si tu dis la vérité je veux en avoir la preuve certaine , car je tiens à honneur d'être le premier de tes soldats. Tu vois ce pistolet , je vais le décharger sur toi , s'il part et te tue , tout sera dit , ton mensonge sera dévoilé , s'il ne part pas , ce sera un miracle que Dieu aura fait pour te sauver , tu seras bien son envoyé , et je te demanderai pardon de mon doute. Le Kabyle lâcha la détente trois fois de suite , et trois fois le pistolet rata. Il jeta alors son arme , cria au miracle , et se jeta aux pieds de Bou-Maza qui était resté calme et immobile au milieu de cette rude épreuve.

Aussitôt la nouvelle de cet événement miraculeux circula de bouche en bouche , et alla porter au loin la preuve manifeste de la mission divine de Bou-Maza. Celui-ci après être resté quelques jours campé sur l'Ouedoukhélal , sûr de ses forces , se décida à tenter son premier coup , il partit secrètement la nuit avec sa troupe et tomba à la pointe du jour sur le douar d'El-Hadj-Cadok , kaïd de Médiouna qu'il tua de sa propre main. La nouvelle de sa mort glaça de terreur tous nos investis , et attira sous les drapeaux de la révolte une foule de mécontents qui étaient jusqu'alors restés indécis.

On surprit et assassina de la même manière l'ancien kaïd des Mecheïa , Hadj-Bel-Kassem , malgré que la veille ce vieillard infirme et superstitieux eût envoyé son adhésion au chérif ; il fut coupé en morceaux et le dernier de ses quatre fils fusillé sur le cadavre de son père.

La nouvelle de ces assassinats étant arrivée à Orléanville ,

Le colonel Saint-Arnaud sortit le 14 avril et alla camper à Aïnméran d'où il découvrit la troupe du chérif sur un mamelon du pays des Krènença. Il s'avança avec son infanterie et sa cavalerie et dispersa immédiatement toute la troupe du chérif qui n'opposa qu'une faible résistance. Les brigands poursuivis et sabrés sans pitié pendant l'espace de deux lieues périrent presque tous à l'exception de quelques uns qui ne durent leur salut qu'à un escarpement rocheux que la cavalerie ne put franchir.

Mais Bou-Maza, dont l'audace égalait l'impudence, écrivit aussitôt une foule de lettres annonçant partout qu'il avait battu complètement les Français envoyés à sa poursuite; quant à ceux qui l'accompagnaient, il leur dit que le malheur qui venait de les frapper, était une épreuve de Dieu, que s'ils avaient eu des intentions plus pures, la victoire leur eût été assurée; qu'il leur conseillait, en conséquence, de se purifier par la prière et une obéissance aveugle dans l'exécution de ses ordres; il fit si bien que l'échec qu'il avait éprouvé ne ralentit pas le zèle de ses partisans. Le 18 la colonne du colonel Arnaud eut à soutenir une attaque des Kabyles près de Sidi Aïssa Ben Daoud avec une petite colonne venue de Tenez et réussit à repousser les ennemis supérieurs en nombre.

Le 20 le camp des Gorges près de Ténéz fut attaqué et pillé par 4 ou 500 Kabyles dirigés par le kaïd des Ben Hidjas; la ville fut bloquée et bientôt après Orléanville fut entourée par une foule immense de bédouins auxquels Bou-Maza avait persuadé que les portes de la ville s'ouvriraient d'elles-mêmes, et qu'ils pourraient la piller sans combattre. Cette réunion fut bien vite dispersée par quelques

coups de canon et l'arrivée inespérée d'un bataillon envoyé par M. le maréchal. Néanmoins cette tentative audacieuse encouragea l'exaltation fanatique des Arabes et la crise insurrectionnelle atteignit son plus haut degré. Tous nos kaïds et nos agents devinrent autant de traitres et il ne resta guères plus que deux hommes auxquels on pût se fier. Le chérif, obligé de renoncer à des combats réguliers dans lesquels il était constamment battu, fit la guerre aux tribus pour les forcer à se déclarer contre nous. Le colonel de Saint-Arnaud chercha alors à surprendre Bou-Maza par des marches rapides et secrètes. Il réussit parmi les Arabes qui nous étaient restés fidèles, un goum de 500 chevaux, commandé par les deux chefs qui nous étaient restés dévoués. Il faillit être pris en traversant le pays de l'aga de l'Ouersenis qui démonta où tua les cavaliers de son escorte et s'empara de son trésor. C'est alors que le pays sembla revenir à des idées de paix. On disait même que Bou-Maza avait été tué par les gens de la tribu qu'il avait traversée dans sa fuite, mais on fut bientôt détroussé à cet égard; l'aga qui avait failli l'arrêter dans sa fuite fut attaqué et tué par la troupe de Bou-Maza au moment où il allait célébrer la noce de sa fille, et l'autre, l'aga des Ssbehas, qui avait échappé à leurs attaques, fut assassiné lâchement deux mois après d'un coup de tromblon au marché du Kremis. Cette réapparition de Bou-Maza, qu'on avait crû mort, releva l'audace de ses partisans; mais les opérations aussi énergiques qu'audacieuses de la colonne d'Aïn-Méran sous les ordres du lieutenant-colonel d'Allonville, vinrent arrêter ses succès et l'obliger à se retirer dans le fond du Dahra. Là ne pouvant agir directement contre

nos tribus, il les agita par ses émissaires, mais le lieutenant-colonel d'Allonville le força enfin à abandonner le pays et à se retirer chez les Flittas. Cette tribu à demi soumise saisit cette occasion pour éclater et proclamer la guerre sainte. Une foule de saints personnages reconnaissant la suprématie du chérif et se disant inspirés, l'aiderent à propager la révolte des bords de la Moulouïa jusqu'au pied de l'Aurès. L'insurrection prit alors des proportions colossales et s'étendit dans toute l'Algérie. C'est alors qu'Abd-el-Kader, que l'on croyait chassé du Tell pour toujours, déboucha tout-à-coup sur nos frontières de l'Est et vint donner une nouvelle vigueur à la révolte. Le Sahara jusque là notre tributaire répondit à l'appel général et l'insurrection finit par gagner l'Algérie toute entière et même les régions qui par leur position semblaient en dehors de l'agitation générale.

L'auteur dans sa seconde partie recherche les causes qui ont pu amener cette révolte et examine le caractère et les tendances du peuple qui habite l'Algérie, il prouve dans son premier chapitre que cette révolte n'a été produite ni par notre mode de gouvernement ni par les menées secrètes d'Abd-el-Kader, qui a seulement su en tirer parti au profit de sa puissance. Il la considère comme le résultat d'une tendance fatale du peuple arabe qui le condamne à la guerre sainte et au désordre.

Dans son second chapitre, il examine les traditions arabes, c'est d'abord le koran et les deux livres sacrés qui commentent et expliquent la parole de Dieu, la croyance au Moule-Sââ ou envoyé de Dieu qui portera le nom du prophète et viendra détruire toutes les iniquités et mettre

à mort leurs auteurs, et les prophéties ; celle de Ben-el-Benna-el-Tlemceni est conçue en ces termes :

» *Dans la soixante-et-dixième année du treizième siècle (1854), un homme nommé Mohammed-Ben-Abdal-lah, sortira du pays de Sous-el-Akci, il aura avec lui 1600 tentes ; il entrera dans la ville de Maroc et ira de là à Fez. Il s'avancera sur Tlemcen et ira jusqu'à Oran qu'il détruira. De là il marchera sur le pays de la chaux qui est Alger. Il campera dans la Mitidja et y restera quatre mois. Ensuite il détruira Alger et y restera quarante jours et mourra. »*

Cette prophétie à la suite de laquelle Ben-el-Benna donne le signalement du Moule-Saâ, ne doit pas nous inquiéter beaucoup pour le moment, mais dans huit ans il conviendra de nous tenir sur nos gardes, la prophétie de Sidi-Aïssa-el-Lagrouati est ainsi conçue :

« *Publie, ô crieur public, ce que j'ai vu hier en songe ! La calamité qui viendra est un mal qui surpassera tous les maux imaginables. Les yeux n'ont rien vu de pareil, l'homme abandonnera son enfant, il nous viendra un bey soumis aux chrétiens ; il se lèvera contre mon maître d'origine noble dont le cœur est doux, qui est beau et prudent, dont le commandement est juste. Publie, dis ! Tranquillisez-vous, ce qui est arrivé les a dispersés ; ils se sont réfugiés derrière l'étang salé, ils sont montés sur la cime du Kahar, les chrétiens ont quitté Oran. Le sultan sera juste et équitable, il soumettra les Arabes, il sera le destructeur des traitres, un glaive exterminateur pour eux. »*

Cette prophétie est ainsi expliquée par les Arabes, la

calamité annoncée, est celle que la guerre que nous avons faite pour établir notre domination a amenée dans le pays. Le bey soumis aux chrétiens est Sid-el-Arribi, notre kalifa de la Mina, dont il est prudent de nous méfier. Il s'élèvera contre son maître, c'est-à-dire contre le Moule-Saâ, ce qui a eu lieu effectivement, ainsi que la retraite du kalifa avec les tribus qui le suivaient sur la Mina et derrière l'étang salé des Akérma. On conçoit que Bou-Maza a dû tirer un grand parti d'une prophétie qui s'appliquait si bien à lui. La prophétie de Sidi-el-Akrédar s'exprime ainsi :

« *Il viendra un chérif de la race de Kasseim, il s'élèvera derrière le fleuve et tuera les Français avec les soldats du Dhara.* »

Cette prophétie s'applique encore mieux au chef de la révolte du Dhara, le fleuve désigné est le Chélif.

L'auteur, dans son chapitre troisième, fait une digression philosophique sur l'influence qu'exercent les religions et les prophéties en général sur l'esprit des peuples. Toutes les religions tiennent à prouver leur origine divine. Celui qui se dit envoyé du ciel doit faire des miracles pour constater l'origine de sa mission. Le christianisme, l'islamisme et d'autres religions présentent des caractères analogues à cet égard. Sans établir aucun parallèle entre les religions fausses et la véritable, l'auteur fait remarquer que si le christianisme n'avait que ses miracles pour constater son origine divine, l'islamisme pourrait lui répliquer d'une manière victorieuse. Les miracles chez les Arabes sont très-communs. Il n'y a pas de marabout un peu en renom qui n'en ait fait par centaines. Bou-Maza en a exécuté un grand nombre devant la foule qui le suivait. On a vu la

queue de son cheval s'illuminer tout-à-coup dans le combat et lancer des balles sur l'ennemi avec une détonnation semblable à celle d'un coup de fusil. Il est vrai, dit l'auteur, que nous n'avons pu malgré nos efforts, trouver un seul témoin oculaire de ces faits merveilleux qui pût les attester; tous prétendent les tenir de gens dignes de foi qui ont eu le bonheur d'en être témoins. L'auteur cherche à expliquer ces assertions merveilleuses par une maladie de l'intelligence analogue à certaines maladies des yeux, et il regarde cette affection comme une chose inhérente à l'enfance des peuples. Cependant en Europe, non seulement dans les siècles passés, mais aujourd'hui même encore, il se passe des phénomènes analogues. L'exaltation religieuse suffit pour faire croire à des choses surnaturelles. Il trouve encore plus extraordinaire et plus inexplicable le merveilleux de ces prophéties qui au milieu de leur obscurité contiennent des vérités incontestables; toutes n'ont pas été faites après coup et l'antiquité toute entière avec sa civilisation et sa philosophie a eu ses prophéties, l'auteur n'ose pas émettre une opinion positive à cet égard, mais il reconnaît que ces prophéties vraies ou fausses ont une influence immense sur les croyances et le caractère du peuple et comme telles méritent toute notre attention. Elles sont crues par les Arabes et admises comme articles de foi. Les contradictions que présentent plusieurs de ces prophéties ne font qu'ajouter à l'incertitude de l'avenir sans ébranler leur croyance, il en résulte que les Arabes n'ont aucune confiance dans la stabilité de l'ordre social dans lequel ils vivent et que bien au contraire ils s'attendent à tout moment à une brusque révolution qui doit le

changer de fond en comble. Ainsi ils ne croient pas à la durée de notre domination et ils ont la conviction intime que nous serons tôt ou tard rejetés de leur territoire comme l'ont été les Espagnols. Ayant constamment dans la pensée que nous pourrons quitter leur pays d'un jour à l'autre, il leur est impossible de nous faire une soumission sincère, et en ceci l'intérêt religieux s'accorde avec l'intérêt matériel. Car non seulement ils commettent une impiété en se soumettant à l'autorité des chrétiens, mais encore ils attirent sur eux toutes les vengeances du Moule-Saâ. Ces curieuses prophéties ne sont pas connues seulement des gens instruits, mais elles sont répandues autant que possible par les medhas chanteurs historiens qui ne parlent dans leurs chants sévères que des faits du passé et des promesses de l'avenir. Dans les marchés, dans les fêtes, dans les camps ils racontent les merveilles prédites, et les paroles du medha sont recueillies comme des oracles par ces Arabes qui aiment essentiellement les merveilles et les prodiges. Les Arabes les plus instruits, ceux qui nous sont le plus dévoués, partagent ces croyances. Abd-el-Kader lui-même croit sincèrement au Moule-Saâ et cette croyance vient souvent le troubler dans ses rêves d'ambition. Il sait qu'il n'est que le représentant de la force matérielle, le Moule-Draâ. C'est comme le représentant de la nationalité arabe, qu'il est saint aux yeux de ce peuple, mais ses actes sont commentés et jugés par l'opinion publique, et s'ils deviennent trop iniques, il peut comme tant d'autres avant lui, se faire écraser par la souveraineté populaire. Aussi plusieurs tribus et chefs du pays ont-ils sans scrupule lutté contre lui lorsqu'ils ont reconnu que sous prétexte de

défendre la religion et le pays , il ne cherchait qu'à satisfaire son ambition et ses intérêts. Il n'en est pas de même du Moule-Saâ. Il est l'envoyé de Dieu , l'instrument choisi pour accomplir ses volontés et quiconque s'oppose à lui , assume sur sa tête le châtiment des hommes et la damnation éternelle.

Le Moule Saâ peut commettre les actes les plus iniques ; il peut même violer les lois et les principes religieux , tout bouleverser dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral. Aucune voix ne peut s'élever eontre lui , car ce serait un sacrilège.

Ainsi Bou-Maza mangeait et buvait pendant le ramadan , priaient peu , prenait des femmes dans les razzias , s'en servait et ne s'en cachait pas. Il a dévalisé et fait bâtonner Si-Bel-Kassem , marabout vénéré du Kala , dont il était jaloux , après l'avoir traitrusement appelé sous prétexte de se concerter avec lui. Il a répondu à des gens qui lui réclamaient justice , que pendant quatre ans il abolissait la justice. Il a commis enfin toutes les infâmies et les impiétés possibles et personne n'a osé protester contre lui

Lorsque Abd-el-Kader apprit l'avènement du chérif , il écrivit à un de ses agents pour prendre des informations et ne fut tiré d'inquiétude que lorsqu'il reconnut que le signalement de cet homme n'était pas d'accord avec celui de la prophétie , il lui manquait le signe au front. Néanmoins il jugea prudent de n'en rien dire et d'agir de concert avec lui.

L'auteur , dans son chapitre quatrième , continue son examen des prophéties et du caractère des Arabes , il fait voir comment notre conquête d'Alger a été prédite par Sidi-el-

Akrédar. Voici cette curieuse prophétie, dans sa partie la plus claire :

« *Leur arrivée est certaine dans le premier du 90<sup>e</sup>; car, par la puissance de Dieu, je suis instruit de l'affaire.* » *Les troupes des chrétiens viendront de toutes parts. Les montagnes et les villes se rétréciront pour nous. Ils viendront avec des armées de toutes parts. Fantassins et cavaliers, ils traverseront la mer. Ils descendront sur la plage avec des troupes, semblables à un incendie violent, à une étincelle volante.*

» *Les troupes des chrétiens viendront du côté de leur pays. Certes ce sera un royaume puissant qui les enverra.*

» *En vérité tout le pays de France viendra. Tu n'auras pas de repos et ta cause ne sera pas victorieuse. Ils arriveront tous comme un torrent pendant une nuit obscure, comme un nuage de sable poussé par les vents.*

» *Ils entreront par la porte orientale.*

» *Tu verras les chrétiens venir tous dans les vaisseaux.*

» *Les églises des chrétiens s'élèveront, la chose est certaine, là tu les verras répandre leur doctrine.*

» *Si tu veux trouver protection, va dans la terre de Kairouan, si les troupes des chrétiens s'avancent, et c'est une chose certaine, et cela après l'expédition des chrétiens contre Alger, ils viendront à elle et se répandront de nouveau. Ils domineront les Arabes par l'ordre de Dieu. Les filles du pays seront en leur pouvoir.*

» *Après eux paraîtra le puissant de la montagne d'or.*

» *Il régnera plusieurs années selon que Dieu voudra et ordonnera. De tous côtés les lieux habités seront dans l'angoisse de l'orient à l'occident. En vérité, si tu vis, tu verras cela.* »

Cette prophétie s'est trouvée assez bien vérifiée par la conquête, excepté pour la date de l'évènement, mais les savants répondent à cette objection que c'est une faute du copiste. Mais la fin de la profession rentre dans les idées des Arabes, car le puissant de la montagne d'or est le Moule-Saâ qui doit nous chasser et nous renvoyer dans notre pays.

Sidi-el-Akredar annonce aussi plusieurs autres puissants qui doivent, pendant notre occupation, lutter contre nous et nous créer des embarras. Ces soutiens de la foi, qu'il désigne sous le nom de Tsaïr (fort, puissant), doivent se soutenir entr'eux et occasionner, en nous combattant, de grands bouleversements dans le pays, et attirer sur lui de grandes calamités. Cette partie de la prophétie que l'auteur ne reproduit pas, parce qu'elle est trop obscure, se rapporte parfaitement à la crise passée. Bou-Maza et tous les chérifs qui ont paru et Abd-el-Kader lui-même, seraient ces Tsaïrs annoncés, et ceux qui avaient crû d'abord que Bou-Maza était le Moule-Saâ et qui ont été désabusés par ses défaites, se consolent maintenant en disant qu'il était un simple Tsaïr, et leur foi dans les prophéties n'en est pas ébranlée.

D'après ces prophéties le Moule Saâ, après nous avoir chassé, doit nous succéder dans le gouvernement du pays. Son règne doit durer de cinq à neuf ans, suivant le dire des Talebs. Après ce temps de paix et de prospérité, d'autres

calamités encore plus grandes que toutes celles qui auront frappé le peuple arabe, viendront fondre sur lui. Un peuple innombrable, de sauvages, appelé Jadjoudjaou-Madjoudja, que Sidna--Kornin a enfermés entre deux montagnes de pierre et scellés sous un grand couvercle de fer, finiront pas soulever ce couvercle rouillé et feront irruption dans le pays. Ils dévasteront tout, ils boiront l'eau des fleuves et des étangs, et les mettront à sec, ils mangent tous les fruits des champs et des vergers, et rendront bientôt le pays désert. A ce moment, Jésus-Christ, qui n'est point mort au dire des Talebs, mais qui a été enlevé au ciel, descendra sur la terre et exterminera tout ces sauvages. Le Christ régnera alors dans toute sa majesté, et fera goûter aux Arabes une félicité jusqu'alors inconnue; malheureusement, ce bonheur ne durera pas long-temps, Sidi Aïssa (le Christ), après un règne de courte durée, ira mourir à la Mecque, et après lui les hommes périssant sans se reproduire, la race humaine s'éteindra et la fin du monde arrivera. Telle est la croyance générale des Arabes sur leurs destinées. Elle paraît un produit confus de quelques passages de la bible; ce peuple de sauvages annoncé, représente Gog et Magog ou l'Antéchrist, qui, suivant le prophète Daniel, doit précéder le dernier avènement du Christ.

L'auteur croit devoir expliquer par toutes ces idées superstitieuses jointes au fanatisme musulman, cette disposition des Arabes à se précipiter aveuglément dans la révolte, dès qu'une cause de désordre vient à les agiter, mais leur caractère démoralisé qui les porte au vol et au brigandage, comme il le fait voir plus loin, doit contribuer

au moins autant que la superstition, à les faire agir ainsi, et surtout l'ignorance de ce peuple qui étranger à notre civilisation, ne connaît pas sa faiblesse et ne veut pas croire à notre supériorité à son égard dans l'art de la guerre et la puissance matérielle; leur orgueil national et religieux qui leur fait mépriser les peuples qui professent une autre religion; contribue encore à les aveugler. Ils se rappellent que leurs ancêtres, dans les premiers éclats de leur ferveur religieuse, ont failli nous envahir; que les chrétiens mûs également par l'enthousiasme de la foi, tentèrent de chasser leurs coreligionnaires de la Terre Sainte et furent repoussés après deux siècles de combats; que le christianisme vaincu revint aux principes évangéliques et créa des missions. C'est alors que l'islamisme, voyant dans cette conduite un signe de faiblesse, osa attaquer les chrétiens et commença cette guerre de corsaires qui fut une honte pour la chrétienté. On vit alors les états les plus puissants de l'Europe, la France, l'Espagne et même l'Angleterre qui aspire à la souveraineté des mers, payer un tribut annuel au dey d'Alger, chef des corsaires. Charles-Quint, le puissant empereur, qui régnait sur les deux mers, voulut secouer ce joug, mais il échoua misérablement. C'est de cette époque néfaste que date le mépris des musulmans pour les chrétiens, et ce mépris vint s'ajouter à la haine qu'ils avaient auparavant. La faiblesse des puissances de l'Europe devant ces brigands qui éminiaient nos pères en esclavage, dût encore augmenter leur mépris pour les chrétiens qui furent mis par eux sur la même ligne que les juifs. Ils en parlaient avec plus de dédain que des nègres leurs esclaves qui, tous vils qu'ils sont à leurs

yeux, sont au moins musulmans. Le terme de Roumi sous lequel ils désignent les chrétiens est aussi injurieux pour eux que celui de Ioudi pour les juifs. Aussi l'aga Benztouni voulut sous nos yeux frapper d'une amende de cinquante douros un Arabe qui avait osé l'appeler chrétien, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine que les Français sont parvenus à lui faire comprendre toute l'impertinence de son indignation ridicule. Si ces anciens motifs de mépris ont disparu depuis notre conquête, qui cependant ne les a pas encore assez convaincus de notre puissance, d'autres motifs les portent à perpétuer parmi eux les sentiments d'antipathie qu'ils ont pour les chrétiens; afin de se préserver de toute relation avec eux, ils font croire à leurs femmes et à leurs enfants, que nous égorgéons les femmes et les enfants et que nous les mangeons tout crus. L'Arabe est essentiellement, menteur même avec les siens, et à plus forte raison avec nous. Nous trahir et nous mentir sont à ses yeux des actes louables. Il est fier d'une mauvaise action commise contre nous, comme un chrétien le serait d'un acte de bravoure, aussi ne doit-on jamais croire un mot de ce qu'il raconte, ni se fier aux renseignements qu'il peut vous donner.

L'auteur dans son chapitre cinquième parle des confréries religieuses des musulmans, et fait voir que tout en prétendant que les affaires de ce monde ne les regardent pas et en feignant de ne pas s'en mêler, elles y prennent la part la plus active qu'elles peuvent. C'est, dit-il, l'histoire de toutes les institutions religieuses qui commencent par ne s'occuper que du ciel, et finissent par viser à l'envahissement de la terre. Les Krouans d'une confrérie ne doivent

jamais aller au combat et ne peuvent porter les armes que par exception et lorsqu'ils craignent pour leur vie; ce qui est très-vrai, car respectés par tout le monde, ils peuvent sans crainte visiter deux camps ennemis. Leur faire du mal est un sacrilège qui attire la vengeance du ciel sous la tête du coupable. Beaucoup d'entre eux sont savants et s'adonnent à l'éducation des enfants. Cependant, comme chez les chrétiens, ces confréries religieuses sont de différents ordres et sont hostiles les unes aux autres, ceci peut servir à expliquer le dévouement apparent de quelques uns de nos agents arabes. Lorsque les tribus à la suite de Bou-Maza se ruaien sur Orléanville, Si-Bel-Kassem, notre cadi sur le seuil de son gourbi, arrêta d'un geste les hommes armés de sa tribu. Il est Moukedam de la confrérie de Moulé Abd-él-Kader et ne croit pas à la mission de Bou-Maza. De même, Ben-Marabout, cheick des Bessènes, qui occupe le même rang dans l'ordre des Moulé Tayeb, a osé venir en plein marché protester contre Abd-el-Kader qu'il appelle le Moulé-Draâ et déterminer les Beni-Ouragr à le combattre s'il pénétrait sur leur territoire. La raison de cette conduite est que le père d'Abd-el-Kader était grand Moukedam de la confrérie rivale de la sienne; dont le chef Hadj-el-Arbi a son siège à Ouezan, ville du Maroc à 22 lieues environ de Fez.

Sans cette opposition puissante, Mohamed-Bel-Hadj, l'agha des Beni-Ouragr, serait allé rejoindre Abd-el-Kader qu'il déteste, mais dont il a grand peur. Les membres de ces confréries sont nos plus dangereux ennemis. Leur réputation de sainteté leur donne un grand ascendant, et ils n'emploient leur autorité et leur crédit qu'à nous com-

battre sourdement dans l'opinion publique ; ce sont eux qui font parler les derviches contre nous, et, suivant les circonstances, répandent des prophéties qui nous sont hostiles. Ce sont eux qui font circuler toutes sortes de bruits mensongers sur nos actes qu'ils défigurent et sur nos revers qu'ils exagèrent. Ils font passer avec une rapidité extraordinaire les proclamations de l'Emir, c'est à eux que ses courriers arrivent et ils reçoivent toujours pour leurs peines un bon repas et de bonnes étrennes. Tous ces courriers mystérieux qui nous échappent réalisent à ce métier des sommes considérables et sont bien reçus partout. Nos chefs indigènes même les plus élevés et sur la fidélité desquels nous comptons de plus, croiraient commettre une profanation en arrêtant ou recevant mal le messager porteur du sceau sacré de celui qui combat pour la religion.

Ce sont les membres de ces confréries qui font arriver les secours que les fidèles envoient à l'Emir ou à tout autre défenseur de la foi qui lutte contre nous ; enfin ce sont eux qui centralisent les offrandes, qui alimentent la haine du nom chrétien, qui sont l'âme des conspirations, et qui, lorsque la lutte s'engage, apparaissent tout-à-coup, pour servir d'étendard à la révolte.

C'est ce qui s'est vu dans la dernière insurrection. Des hommes inconnus ont surgi soudain de l'obscurité, et nous les avons vu, à notre grand étonnement, entourés du respect de la foule, et investis de l'autorité la plus absolue ; ils sont venus au devant de Bou-Maza, armés de toutes pièces ; celui-ci les a reçus comme d'anciennes connaissances et les a investis des fonctions de kalifa. Ceux-ci à l'aide de leurs affidés et de leurs frères ont répandu l'in-

surrection dans le pays avec la rapidité de l'incendie.

Heureusement pour nous, ces confréries religieuses sont hostiles les unes aux autres, comme cela a lieu dans les coufréries chrétiennes, surtout les deux principales : celle des Moulé-Taïeb, qui domine dans le Maroc, et celle des Monlé-Abd-el-Kader, qui domine dans l'Est, et dont le père d'Abd-el-Kader, El-Hadj-Mahidin, était le grand Moukedam. Voilà ce qui explique l'antipathie de l'empereur de Maroc et d'une grande partie de son peuple pour Abd-el-Kader, d'autant plus que El-Hadj-El-Arbi, le chef des Moulé-Taïeb, exerce une influence immense sur les populations du Maroc et de l'Algérie; il est pour les musulmans, comme le pape pour les catholiques, le représentant de Dieu sur la terre. Il a le don des miracles, et les fidèles ne tarissent pas sur les merveilles qu'il opère journallement du fond de sa petite ville d'Ouazan, il correspond avec le Maroc et l'Algérie, tient toutes les consciences suspendues à ses ordres, et remue tous les fils secrets qui agitent le peuple arabe. C'est lui qui désigne le successeur à l'empire, et le nouveau sultan vient recevoir l'investiture de ses mains.

C'est à lui que nous devons l'opposition qu'à rencontré Abd-el-Kader de la part de Ben-Marabout. Dans une lettre adressée à ce Moukedam, il disait de l'Emir, que ce n'était qu'un chef de soldats incapable de lutter contre nous, qu'il ne faisait que le malheur des Arabes, et que Dieu s'était retiré de lui à cause de ses iniquités. Aussi Abd-el-Kader indigné de l'opposition extraordinaire de Ben-Marabout, ordonna à Bou-Maza de chercher par tous les moyens possibles à s'emparer de sa personne et de lui tra-

cher la tête, mais heureusement il n'a pu y parvenir.

On conçoit d'après cela que dans le gouvernement du Maroc où la politique est liée à la religion, El-Hadj-el-Arbi ait une grande influence sur les décisions de l'empereur qui, comme lui, a dû voir un rival dans Abd-el-Kader. C'est ce qui explique les dispositions bienveillantes que cet empereur a manifesté à notre égard après la bataille d'Isly.

Il comprend, comme nous, qu'Abd-el-Kader nourrit le projet de le détrôner un jour en soulevant son peuple avec le levier du fanatisme religieux. Sa deïra est le noyau d'un nouvel état qui, des montagnes du Rif rebelles à l'autorité d'Abd-er-Rhaman, doit lutter contre lui et contre nous en s'agrandissant graduellement. L'empereur a donc intérêt à s'unir avec nous contre l'ennemi commun ; mais il ne peut s'allier à nous d'une manière ostensible sans ruiner son crédit ; cette fausse position explique les irrésolutions de sa conduite à notre égard.

L'auteur pense qu'Abd-er-Rhaman a eu tort d'envoyer un ambassadeur à Paris, vu que cette manifestation lui nuira aux yeux de son peuple et qu'Abd-el-Kader en tiendra parti pour sa cause, il pense que nous devons nous borner à une alliance secrète avec ce prince et entretenir auprès de lui, et surtout de El-Hadj-el-Arbi, des agents particuliers sans caractère officiel, dont la mission serait d'engager Abd-er-Rhaman à seconder nos projets. Ces agents prépareraient les voies à une alliance officielle qui ne peut avoir lieu qu'après la mort d'Abd-el-Kader. Il convient d'empêcher par là une invasion des populations indisciplinées de cet empire sur nos frontières de l'Ouest,

ou du moins de reculer autant que possible cette crise qu'il regarde comme inévitable, car lorsqu'Abd-el-Kader ne sera plus, il se présentera quelque jour un autre envoyé du ciel, qui comme Bou-Maza, fera mouvoir des masses fanatiques et turbulentes, sans être entravé par l'empereur du Maroc.

Les dangers qui nous menacent du côté de l'Ouest ne sont pas les seuls, l'auteur en appréhende aussi du côté du Sud ou du Sahara ; les populations du Sahara manquent de céréales et se trouvent sous la dépendance de celles du Tell où les blés sont en abondance ; lorsqu'elles arrivent tous les ans pour y acheter des grains, elles y sont reçues de la manière la plus inhospitalière. L'habitant du Sahara qui serait traité avec hauteur par celui du Tell, doit le détester cordialement. Dans cet état de choses, si un chérif ou un de ces envoyés du ciel prédit par les prophètes, se manifestait un jour dans le Sud et, qu'en proclamant la guerre sainte, il parvint à attirer à lui ces peuplades qui échappent à notre autorité, le premier appât qu'il leur offrirait serait de vider tous les silos du Tell, et de se venger des humiliations qu'ils ont reçues de ses habitans impies qui servent les chrétiens, quoique l'on prétende que nous n'avons rien à craindre des Kabyles, qui, dit-on, n'ont presque jamais fait d'invasion dans la plaine, l'auteur ne pense pas que ces montagnards nous laisseront toujours tranquilles. Ils peuvent faire sous notre domination ce qu'ils n'ont pas fait sous les Turcs, et il faut s'attendre encore de ce côté à quelque chérif montagnard qui viendra aussi faire la guerre aux chrétiens et satisfaire en même temps la haine des Kabyles contre les Arabes ; mais cette

invasion, est d'autant moins à craindre que l'ennemi qui viendrait nous attaquer dans la plaine, aurait trop de désavantage. Quant aux frontières de l'Est, nous n'avons rien à craindre de ce côté. Nous avons de Tunis à Constantinople une série de princes débonnaires qui, en face des progrès de la chrétienté, semblent honteux d'être encore musulmans. Ils envoient les fils de leurs grandes familles étudier à Paris, et leur religion paraît tendre à une réforme analogue à celle que Luther opéra dans le christianisme.

L'auteur, dans son sixième chapitre, examine le gouvernement des grands chefs indigènes, chargés de gouverner en notre nom. Ces chefs, pour conserver leur influence et l'étendre encore, sont obligés de faire des concessions aux agents qui la soutiennent. Si quelqu'un de ceux-ci commet un crime grave, un assassinat ou une trahison, ils cherchent à le cacher ou à le pallier, ils deviennent ainsi les défenseurs obligés de beaucoup de gens qui nous sont hostiles ; accoutumés à vivre au milieu des crimes, ils ne les regardent pas comme une chose grave ; d'autant plus que dans ces contrées il y a peu d'hommes qui n'aient sur la conscience quelque crime grave. Les Sbehas et les Beni-Ouragr se tuent les uns les autres de temps immémorial et le meurtre d'un homme s'expie avec la modique somme de quinze douras.

L'auteur pense, d'après celà, qu'il est inique de faire juger les Arabes d'après nos lois, vu qu'il suffirait de faire arrêter le premier arabe venu et de lui faire son procès, et que le plus novice des substituts, à l'aide des renseignements du bureau arabe, pourrait le faire condamner séance

tenant à la peine capitale. Cependant il n'ose pas prétendre qu'on doive leur conserver leur législation barbare ; ne s'expliquant pas à ce sujet, il fait voir combien la dégradation morale de ce peuple surpassé tout ce qu'on peut imaginer, mais sans en indiquer le remède ; cependant il nous semble que si nous voulons le civiliser, il faut nécessairement changer sa législation abrutissante. Ces chefs indigènes qui affectent à notre égard un dévouement sans bornes et un souverain mépris pour leur peuple, n'osent pas faire notre éloge devant leurs agents de peur de perdre leur crédit ; ils leur disent que Dieu pour les punir leur a envoyé les chrétiens qui les ont vaincus, qu'ils doivent se soumettre à eux pour le moment en attendant l'heure de la délivrance. Pour augmenter leur crédit sur leurs administrés, ils leur font croire qu'ils leur rendent de grands services, en les effrayant toujours de notre sévérité. Ils leur parlent souvent des razias et des corvées dont il les ont sauvés de notre part. Si un homme d'une autre tribu a commis un délit, ils le menacent d'un châtiment terrible de notre part et obtiennent par la peur tout ce qu'ils veulent du coupable. Par tous ces mensonges, les réquisitions, les messages, les crimes, deviennent pour eux des sources de bénéfices et d'exactions dont ils rejettent tout l'odieux sur nous.

On conçoit, d'après cette politique perfide, comment à l'apparition de Bou-Maza presque tous ces chefs indigènes nous ont trahis, et pourquoi Bou-Maza et Abd-el-Kader sont restés quelquefois simples spectateurs des combats afin de compromettre leurs partisans qui nous trahissaient et de ménager le noyau d'hommes d'élite qui suivaient leurs

drapeaux. Il ne faut pas s'abuser sur la fidélité apparente que quelques chefs indigènes ont montrée à notre égard en combattant Bou-Maza ; ils avaient écrit au chérif en lui envoyant leurs ziaras ou cartes de visite, tout aussi bien que d'autres qui se sont tournés contre nous. Mais comme ce chef en venant sur leurs territoires a voulu leur faire trancher la tête, sans avoir égard à leur adhésion, ils se sont vus forcés, pour défendre leur existence et leurs fortunes, de combattre avec nous contre ce barbare.

L'auteur pense que notre triomphe qui a mis fin à l'insurrection ne saurait, comme beaucoup de personnes le pensent, nous rassurer sur la fidélité de nos chefs indigènes à l'avenir ; malgré notre puissance le sort des chefs qui ont été assassinés pour nous avoir servi, les effrayera davantage que notre protection ne pourra les rassurer ; la générosité que nous avons montrée à l'égard de ceux qui nous avaient été hostiles pour les engager à nous servir, n'a produit que des effets fâcheux. Il était très-sage d'essayer à ramener par des bienfaits des hommes égarés, pour en faire des auxiliaires puissants, on avait dans ce but rendu à Ben-Zilouia, Djilali-ben-Seïha et Bel-Kobzili, les commandements qu'ils avaient sous Abd-el-Kader, ils s'étaient présentés à nous au moment où la révolte semblait se calmer. Mais ces hommes qui avaient joui d'un pouvoir immense lorsqu'ils luttaient contre nous, ne trouverent partout que mépris et résistance dès qu'ils voulurent exercer leur autorité en notre nom. Se voyant voués à la haine publique, ils songèrent à nous trahir pour se laver de l'impiété qu'ils avaient commise en venant dans nos rangs. Le premier passa à l'ennemi, un jour où il

nous avait prodigué ses protestations de fidélité. Le second fut arrêté au moment où il allait suivre son exemple. Quant au troisième, on n'a pu le conserver à son poste qu'à l'aide de beaucoup de ménagements. Mais cet homme qui commandait en maître dans les tribus lorsqu'il luttait contre nous, du jour où il a mis le pied dans notre camp, n'a plus osé dépasser tout seul les limites de nos avant-postes.

Si les chefs les plus influents ont été discrédités en passant à notre service, des hommes obscurs sont devenus de hauts personnages en nous combattant, comme cela est arrivé à un simple voleur de grand chemin, Elmede-Bouha, qui ayant déclaré qu'il volait et pillait pour la plus grande gloire de la religion ceux qui nous étaient dévoués, vit sa bande grossir d'une manière extraordinaire et devint le lieutenant de El-Hadj-Cegrir dans l'Ouersenis. Il a acquis depuis une grande renommée.

L'auteur termine son chapitre en discutant les opinions diverses qui règnent en France sur la question de l'Algérie. Quant à lui, il envisage cette question dans le sens du progrès humain dans lequel il a une foi profonde, il pense que tous les peuples de la terre quelles que soient leurs langues, leurs mœurs et leurs croyances religieuses, tendent à l'unité sous l'action d'une force providentielle. Tant que les peuples en contact ne comprennent pas qu'ils ont plus d'intérêt à s'unir qu'à lutter, c'est la guerre qui les mêle et les conduit vers leur destinée. Jusqu'à une certaine époque, quoiqu'en disent les philanthropes, le canon est la grande voix qui proclame la civilisation humaine et qui brise les barrières qui séparent les peuples. Du milieu

des mains fumantes de la guerre, le génie de la création se réveille plus puissant que jamais, et profite de l'expérience du passé. Napoléon, d'après lui, a plus fait pour la liberté et la fraternité des hommes, en promenant à travers l'Europe ses canons et son despotisme, que toute la philosophie du dix-huitième siècle. Sans la grande tourmente impériale la France serait peut-être derrière la Loire et la grande affaire du progrès humain remise en question. En montrant partout des ducs et des maréchaux sortis du sein du peuple, il a prouvé que le talent est la première noblesse et en mêlant les peuples les uns aux autres, il les a forcés à se connaître et à s'apprécier. L'auteur aurait pu ajouter qu'avec ses armées il a semé en Europe les idées libérales et préparé l'ère pacifique dans laquelle nous nous trouvons, ère d'industrie et de progrès qui garantit la paix de l'Europe, en rendant peu probables, des guerres de peuple à peuple, pour des motifs d'ambition étrangers à la civilisation.

L'auteur pense que nous sommes venus nous établir en Afrique et y faire la guerre poussés par cette force providentielle qui a jeté les Barbares sur l'empire romain, qui a produit les croisades, et qui au commencement de ce siècle a promené nos bataillons dans toute l'Europe. Nous y sommes venus pour accomplir dans la grande œuvre de l'unité terrestre, une tâche semblable à celle que l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique poursuivent dans les autres parties du monde. Il y aurait bien quelques objections à faire sur cette assimilation dont le parallèle est tout à l'avantage de la France. L'Angleterre poursuit en Asie et dans les autres parties du monde, l'extension de sa

puissance et les intérêts de son commerce. L'Amérique cherche à s'agrandir tant aux dépens des peuplades sauvages qui l'entourent, que des autres états qui peuvent préférer son gouvernement à celui qu'ils ont actuellement. La France, en consolidant sa conquête en Afrique, n'augmente pas sa puissance continentale, et en civilisant l'Afrique, assure encore le repos de l'Europe.

L'auteur croit que le continent européen, ne peut pas dépasser de trop en civilisation le continent africain, sans courir des dangers capables de compromettre l'avenir de l'humanité. Le progrès, dit-il, doit nécessairement nous amener à détruire les secousses politiques, à faire disparaître le paupérisme et assurer le règne de la plus parfaite justice. La société marche donc vers un état tel que la force brutale n'étant plus nécessaire pour la maintenir en paix, cette force qui est maintenant représentée par l'armée disparaîtra et avec elle ce que nous appelons, l'esprit, la science militaire, c'est-à-dire les moyens de défense. C'est alors qu'il pense qu'une invasion des peuplades africaines pourrait renouveler en Europe celle d'Attila, ou celle des Sarrasins qui furent vaincus par Charles Martel. Ce danger éloigné paraîtra, je pense, peu à craindre à ceux qui connaissent l'Europe et l'Afrique, et n'aurait pas été un motif suffisant pour justifier notre conquête d'Afrique, si elle n'eut pas été provoquée par la piraterie des Algériens qui inquiétait toute l'Europe. C'est donc par les probabilités que l'insolence des corsaires africains dont la chrétienté était devenue tributaire, et l'ignorance de ces musulmans barbares, qui ne connaissent d'autres droits que la force et qui se croient supérieurs aux chrétiens,

amèneraient une guerre , que l'auteur a pu dire qu'il fallait que le barbare vint chez le civilisé ou le civilisé chez le barbare . Il prétend que la seule guerre maintenant vraiment utile et indispensable au développement intellectuel de l'humanité , est celle qui se fait en Afrique , que c'est le moment de la sainte et vraie croisade de la civilisation contre la barbarie , et que c'était à nous Français que revenait la gloire d'une si noble entreprise. Il entrait sans doute dans les vues de la providence que les choses furent ainsi. Mais ce ne sont pas ces idées poétiques de civilisation et de progrès qui ont dû entraîner la France dans sa conquête. La force des choses a tout fait ; nous avons dû consolider une conquête que l'honneur nous prescrivait de conserver , et nous avons été forcés à l'étendre sur tout le territoire de l'Algérie.

L'auteur réfute ensuite l'opinion accréditée par beaucoup de gens , que la révolte du Dahra a été amenée par les fautes que nous avons commises ; il croit avoir démontré que les malheurs qui sont arrivés ne sont la faute de personne , et il pense que le gouvernement ne pouvait pas agir plus sagelement qu'il l'a fait à l'égard de l'Algérie.

Nous pensons qu'il est inutile de chercher à réfuter ce que cette opinion peut avoir de trop absolu. Puisque la perfection n'est pas de ce monde , qui oserait affirmer que des fautes n'ont pas été commises , surtout dans un pays qui n'est pas encore bien connu. Mais ce qui est probable , c'est que c'est l'indulgence que le gouvernement a montré envers les Arabes , bien plus que la rigueur déployée dans certaines occasions , qui a encouragé cette révolte , chez un peuple démoralisé qui ne croit qu'à la force , et considéré la bonté comme un signe de faiblesse.

L'auteur enfin regarde comme un bonheur que cette catastrophe ait éclaté dans ce temps ci , au lieu d'éclater trois ans plus tard, vu qu'avec les idées qui commençaient à prédominer, l'Algérie eût été comme la France divisée en trois départements, avec tous les agents d'un gouvernement pacifique , et une armée d'occupation réduite à vingt mille hommes ; nous aurions alors été écrasés par l'insurrection. Il pense que nous devons rendre grâce à Dieu de nous avoir envoyé Abd-el-Kader et Bou-Maza. Le premier en nous montrant une force organisée contre nous , nous a forcés à la conquête. Le second en nous montrant la guerre au sein de la paix , nous a ouvert les yeux et doit nous apprendre à gouverner.

Il est à regretter que l'auteur ait crû devoir s'abstenir de donner le récit des opérations militaires qui ont mis fin à la révolte du Dahra , peut-être a-t-il craint que la narration de la fin tragique de cette masse fanatique qui trouva la mort dans la grotte dont elle ne voulut point sortir , ne fit une impression défavorable ou ressemblât à une critique. Cependant nous pensons qu'un récit complet eût été plus convenable pour bien juger les causes et les effets des évènements , et justifier le titre de son ouvrage sur l'insurrection du Dahra.

Dans la troisième partie de son ouvrage , l'auteur examine les moyens d'organisation les plus convenables pour l'Algérie. Dans son premier chapitre il fait voir que l'organisation du pays ne peut être que l'œuvre du temps , vu que chaque année nous apprend des choses nouvelles , et que le pays n'est pas encore bien connu. Comme nous sommes toujours menacés de la guerre , de conspirations et

de révoltes, il pense que le gouvernement du pays, doit être un gouvernement militaire organisé d'une manière très-énergique, avec une administration civile chargée de rendre la justice et de favoriser la colonisation; mais tout doit être soumis au gouverneur-général. Non seulement cent mille hommes sont indispensables pour l'occupation de l'Afrique, mais il faudrait aussi tenir constamment vingt mille hommes disséminés dans le Var et les Bouches-du-Rhône disposés à partir au premier signal et prêts à entrer en campagne le jour de leur débarquement.

Il faut encore remplir le pays le plus possible à l'aide de nos colonies qui doivent être organisées militairement dans des villages fortifiés. Des gardes nationales doivent être organisées dans toutes les villes et villages pour défendre en cas de guerre tous les lieux occupés par nous. Tout citoyen doit porter un sabre et un fusil et savoir s'en servir au besoin.

Le gouvernement doit faire tous ses efforts pour fixer en Afrique les vieux soldats et les vieux officiers, pour introduire dans la colonie, non seulement l'esprit militaire, mais encore les principes de moralité dont elle a besoin. C'est pourquoi l'auteur s'étonne que le gouvernement s'oppose à ce que les officiers deviennent propriétaires dans le pays, au lieu de les y encourager. Il regarde la colonie militaire proposée par le maréchal Bugeaud comme la meilleure des colonies, mais il pense que la meilleure combinaison est celle qui employera d'une manière intelligente les deux systèmes de colonies militaires et civiles, les premières étant placées comme sentinelles avancées et protectrices des secondes.

Enfin il pense que nous devons chercher graduellement à nous passer des agents indigènes surtout des kalifas qui coûtent des sommes énormes et sont plus gênants que les autres, et qui ne sont véritablement nécessaires que sur les frontières. Dans les pays où nous avons peu d'action, on peut même autour de nos centres d'occupation élaguer les agas et agir directement sur la population à l'aide des kaïds.

Nous devons également éloigner les hommes influents qui nous sont hostiles en les transportant de leur pays dans un autre avec leurs familles, ceux d'Oran par exemple à Constantine et ceux de Constantine à Tlemcen. Ces personnages, kalifas, agas, ou marabouts, seraient obligés de transformer leur fortune en argent, lequel serait pris par l'Etat qui leur en paierait les intérêts jusqu'à l'époque où le commandant de la division pourrait le leur remettre sans inconvénients. On enlèverait par là au pays des gens qui traient contre nous une conspiration permanente, on régénérerait la population des villes musulmanes que la misère conduit à l'immoralité, en y introduisant des familles riches et de mœurs plus austères; enfin on établirait entre les points les plus éloignés de l'Afrique des relations fréquentes qui contribueraient au bien général en éclairant les populations.

Dans son second chapitre, l'auteur développe les moyens qu'il faut employer pour diriger le peuple conquis dans la voie de la soumission et ensuite dans celle de son émancipation. Pour le moment ce peuple doit être gouverné comme un enfant en tutelle, la barbarie étant l'enfance de la civilisation. Notre charte et notre législation

seraient pour les Arabes un bienfait trop dangereux. Les avocats et les huissiers pourraient y gagner, mais leur vie ne serait pas en sûreté et les procès seraient interminables.

Toute notre politique doit consister à éteindre peu à peu les grandes familles, les grandes influences du pays et à nous substituer dans le gouvernement du peuple. Il faut pour cela donner une plus grande extension et une organisation plus sérieuse aux bureaux arabes, afin d'établir entre l'autorité supérieure et le peuple une autorité intermédiaire, qui facilite l'exécution des ordres et représente le principe civilisateur.

Afin de tirer parti du penchant des Arabes pour la guerre et le pillage, l'auteur pense qu'il conviendrait comme l'ont fait les Turcs, de reconstituer des tribus Makrezen et des tribus Rayas. Les premières choisies parmi celles qui occupent nos lignes de communications et entourent nos établissements, auraient seules le droit de porter des armes et de posséder des chevaux de guerre; elles seraient chargées de la garde de nos routes et répondraient de la sûreté de nos communications. Les autres seraient établies sur les territoires intermédiaires. Il n'y aurait dans ces tribus que les fonctionnaires investis et un nombre fort limité de leurs agents, qui auraient le droit de porter des armes et de monter à cheval; tout le reste ne pourrait posséder que des troupeaux et des bêtes de labour. La jalousie qui régnerait entre ces tribus si inégalement favorisées tournerait encore à notre avantage.

Mais pour adoucir le mécontentement des tribus Rayas, on les ferait passer à la condition de Makrezen dès qu'un établissement serait fait au milieu de leur territoire, et les

tribus voisines des nouvelles routes conduisant à cet établissement, jouiraient du même privilège. On ferait ainsi désirer aux Arabes l'extension de notre domination, qu'ils ne voient maintenant qu'avec horreur.

L'auteur pense qu'on ne doit pas craindre l'exaspération des Arabes, en réduisant la majeure partie des tribus à une condition d'infériorité relativement aux autres, vu que plus l'autorité qui pèse sur eux est lourde, moins ils songent à se révolter. Ils n'ont de respect que pour la force; d'ailleurs si leur exaspération les poussait à la révolte et à nous livrer quelque grande bataille, ce serait plutôt un bien qu'un mal, vu qu'ils seraient promptement écrasés. D'après ces raisons, l'auteur croit que le grand respect que l'on a témoigné pour les personnes et les objets du culte musulman, nous a plus nui qu'il ne nous a été utile, vu que dans leurs mosquées et leurs écoles, ils n'apprennent que la haine et le mépris du nom chrétien; mais la mesure qui paraît à l'auteur la plus essentielle pour consolider notre domination, c'est celle qui consiste à agglomérer les membres épars du peuple et à organiser toutes les tribus qui nous sont soumises, en Sinalas ou villes composées de tentes; le chef serait isolé entouré de son Makrezen et de ses Tolbas, c'est-à-dire appuyé sur la force et sur la justice. Les divers Douars seraient séparés entre eux par des haies de broussailles ou de jujubiers sauvages. La demeure du chef serait entourée d'un mur crénelé, et toute la Sinala d'un large fossé armé de cactus. La presque totalité de la subdivision d'Orléanville a déjà été ainsi organisée pendant la guerre, et ce résultat a été obtenu sans beaucoup de difficultés. Pour être bien assises dans le pays,

ces Smalas demandent une étude particulière de la topographie locale et ne pourraient être définitivement installées que sur projet arrêté par le chef du génie, le chef du bureau arabe, et approuvé par le commandant de la subdivision. L'auteur pense que cette idée de réunir ainsi la population nomade des Arabes, porte en elle la paix du pays, qu'elle est d'une exécution facile, et que c'est un moyen des plus puissants que nous ayons à lutter contre la fatale tradition du Moule-Saâ.

Il croit aussi qu'il serait utile de combattre le fanatisme musulman par ses propres armes, et d'opposer aux prophéties qui nous sont hostiles d'autres prophéties qui nous seraient favorables. Pour cela nous devrions fabriquer ces prophéties dans le secret, et les répandre ensuite à l'ordre des Derviches et des Medhas, que nous payerions cher pour cela. Nous ne pourrions pas nous promettre la domination éternelle du pays que les Arabes ne peuvent admettre, mais au moins un règne de cent ans. Une pareille durée, nous donnerait le temps d'appaiser les révoltes et de pacifier le pays. Il nous faudrait avoir des inspirés à tant par mois, que nous ferions parler suivant les circonstances et toujours en notre faveur. Un livre écrit à Alger et qu'on ferait trouver par un pèlerin sous une pierre du prophète pourrait appraniir bien des difficultés. Par la même raison nous devons mettre à profit l'hostilité qui sépare la confrérie de Moulé-Taïeb et celle de Moulé Abd-el-Kader, et établir auprès du chef de la première un agent secret musulman, qui au moyen de grosses sommes et de magnifiques présents mis à sa disposition, parviendrait à mettre de notre côté le chef de la religion, et reculerait

ainsi l'époque des catastrophes dont nous sommes menacés. Enfin il convient de nous montrer partout de temps à autre et souvent au milieu du calme le plus parfait. Chaque commandant de subdivision ferait sans cesse des tournées dans le pays qui lui est confié. Ces promenades utiles se feraient d'abord avec des colonnes et ensuite avec un escadron de cavalerie, afin de faire voir le représentant de l'autorité française toujours entouré d'une force respectable.

L'auteur termine ici son ouvrage qui est rempli de détails et de notes curieuses sur le caractère et les mœurs des Arabes. La plupart des idées qu'il présente pour consolider notre conquête paraîtront justes et praticables à tout le monde. Quant à la partie qui touche au culte et aux croyançances, il n'est pas aussi facile de porter un jugement précis. L'auteur lui-même dit qu'il ne peut qu'indiquer en passant ces idées qui demanderaient un grand développement. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que si le fanatisme met des obstacles à la civilisation, ce n'est que par les principes d'une tolérance universelle et éclairée qu'on parviendra à l'éteindre et à le combattre, et sous ce rapport le gouvernement n'a rien eu à se reprocher. Dans tous les cas l'ouvrage de M. le capitaine Richard est aussi instructif et intéressant que profondément pensé, et les idées qu'il développe auront une influence puissante et avantageuse sur la pacification de l'Algérie et la prospérité de nos établissements d'Afrique.

## FABLE.

**Le brochet et le goujon.**

Accordez-moi la vie ,  
Monseigneur je vous prie ,  
Disait un jour , humble goujon ,  
Au brochet cruel et glouton ;  
— Tais-toi , bavard insupportable ,  
Tes pareils sont faits pour ma table.  
— Et pour cela , j'ai mérité la mort !  
— Pourqnoi te plaindre , ainsi le veut le sort ,  
Petits poissons aux gros servent de nourriture ,  
Et les croquer , crois-moi , n'est point leur faire injure.  
Chacun en dit autant ,  
Et de l'événement ,  
Aujourd'hui pour excuse ,  
C'est le sort qu'on accuse.

G. DE FOUCHY.



## FABLE.

## LE SERPENT ET LA SOURIS.



Soit oubli, soit mauvaise chance,  
Un serpent, malgré sa prudence,  
Se laissa prendre au trébuchet.

Une souris complaisante  
Se mit à ronger le lacet:  
Mais, contre son attente,  
Le serpent la mordit.  
Où donc avait-elle l'esprit  
De se fourvoyer de la sorte?  
Ignorait-elle, pauvre sotte!  
Qu'approcher des méchants,  
C'était se mettre sous leurs dents,  
Et qu'on ne peut sans préjudice,  
Même leur rendre service.

G. DE FOUCHY.



## RESSEMBLANCE.

## I.

Jeune fille ! mon cœur est un précieux vase ,  
Si plein de souvenirs qu'il déborde parfois .

Quand tu me vois pleurer d'extase  
Aux rayons de tes yeux , aux accords de ta voix ,  
Doux ange ! ne crains pas qu'un amour de la terre ,  
Pour ta chaste beauté soit venu me brûler ,  
Le véritable amour est un sacré mystère  
Qu'on n'ose jamais dévoiler .

## II.

Oh ! si l'étrange amour que ta beauté m'inspire  
En idiome humain pouvait t'être traduit ! . . . .

Mais il faudrait , pour te le dire ,  
Avoir la voix d'un ange et parler comme lui .  
Il est des sentiments que ne rend nul langage .  
Par eux vers d'autres cœurs , nos cœurs sont attirés :  
Leur vol fuit l'analyse , ainsi que le mirage  
Fuit les voyageurs altérés .

## III.

Ecoute . Un jeune ami que j'aimai plus qu'un frère ,  
Dans les fiévreux climats découverts par Colomb ,  
S'étiola , lys éphémère ,  
Sous les rayons brûlants de leur soleil de plomb .  
L'amitié la plus sainte unissait nos deux âmes ;  
La mer nous soupirait ses plus douces chansons ,  
Et , dans notre vaisseau , les caresses des lames  
Nous berçaient au bruit des moussons .

## IV.

Il mourut. Ce jour-là Dieu manqua de clémence.  
 Depuis qu'il disparut dans la tombe, mes jours  
     Ressentirent un vide immense.  
 Mais ce vide, plus sombre et plus profond toujours,  
 Tu le remplis soudain, toi sa vivante image,  
 Car, en te contemplant, c'est lui que je revois :  
     Ton visage adoré ressemble à son visage  
     Et ta voix ressemble à sa voix.

## V.

Comprends-tu ma intenant, quelle cendre divine  
 Les éclairs de tes yeux raniment dans mon sein ?  
     Comprends-tu pourquoi ma poitrine  
     Se gonfle à ton aspect de joie et de chagrin ?  
     Et pourquoi ton visage où tant de beauté brille,  
     M'inonde tour-à-tour de bonheur et d'effroi,  
     Comme si j'y trouvais, ô blanche jeune fille !  
     Quelque chose qui n'est pas toi ?

CHARLES PONCY.



# TABLEAU

Des eaux pluviales tombées à Toulon, mesurées au Jardin des Plantes, à compter du 1<sup>er</sup> mars au fin décembre 1846.

MOIS ET JOURS.	CENTIMÈTRES.	MILLIMÈTRES.
	Centimètres.	Millimètres.
1846.		
Mars, le 5.....	2	5
7 et 8.....	2	5
20 et 21.....	1	«
Avril, le 8.....	2	5
20.....	3	«
24.....	3	«
Mai, le 6.....	1	«
8.....	«	5
16.....	4	5
21.....	«	1
Juin, le 4.....	«	5
9.....	4	«
Juillet.....	néant.	néant.
Août, le 17..	1	«
27.....	«	3
Septembre, le 4.....	3	«
14.....	1	3
21.....	2	«
29 et 30.....	2	5
Octobre, le 1 et 8.....	2	«
4.....	2	5
12.....	2	5
15 et 16.....	7	5
19.....	3	«
Novembre, le 2.....	1	«
19.....	4	5
27.....	1	«
29.....	1	5
Décembre, le 4.....	3	5
8 et 22.....	5	
Total. . . . .	59 cent.	72 millim.





